



# avis & rapport

**L'économie circulaire : comment  
embarquer durablement tous les  
acteurs de la chaîne de valeur?**

9 nov.2021

Rapport et avis présentés au nom de la  
commission Environnement et transition  
énergétique par **Daniel LEVEL**

avis

Avis n°2021-17

présenté au nom de la commission Environnement  
et transition énergétique par **Daniel LEVEL**

---

# L'économie circulaire : comment embarquer durablement tous les acteurs de la chaîne de valeur?

9 nov.2021



Avis n° 2021-17

présenté au nom de la commission Environnement et transition énergétique  
par **Daniel LEVEL**

9 novembre 2021

## L'économie circulaire : comment embarquer durablement tous les acteurs de la chaîne de valeur ?

Certifié conforme

Le président

**Eric BERGER**

# **Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France**

## **Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'environnement ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;
- La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;
- La délibération n° CR 82-08 du 25 septembre 2008 relative à l'adoption du projet de schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) ;
- L'avis du Ceser n°2018-05 concernant la Stratégie énergie-climat d'Ile-de-France, adopté par l'assemblée plénière du 27 juin 2018 ;
- La délibération n°CR 2019-053 « Approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile-de-France et son rapport environnemental associé », adoptée par le Conseil régional du 21 novembre 2019 ;
- L'avis du Ceser n°2020-01 sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile-de-France (PRPGD), adopté en bureau du 20 février 2020 ;
- Les contributions du Ceser de juillet 2020 issues des travaux de ses ateliers « covid-19 – Panser la crise autrement » ;
- L'avis du Ceser n°2020-12 sur la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire de la Région Ile-de-France (SREC), adopté par l'assemblée plénière du 14 septembre 2020 ;
- La délibération n°CR 2020-040 « Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC) », adoptée par le Conseil régional du 24 septembre 2020.

## **Considérant :**

**Pour un développement pertinent et efficace sur le territoire francilien, la Région doit prendre un rôle conducteur en matière d'économie circulaire :**

La Région doit se positionner comme un animateur incontournable et actif pour toutes les collectivités territoriales de l'Ile-de-France incluant les départements, les intercommunalités et communes mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes telles que les Parcs Naturels Régionaux et les chambres consulaires. Cette position doit être affirmée et confirmée afin de garantir la cohérence des actions et initiatives entreprises sur le territoire francilien et ses franges.

Ce chef de filât doit prendre consistance et s'inscrire dans un horizon long associé à une temporalité primordiale pour ancrer l'économie circulaire au sein de l'écosystème local. Il doit également s'appuyer sur une vision financière liée à cette idée : les actions menées doivent bénéficier d'un budget conséquent que ce soit au stade de l'investissement initial jusqu'à son financement à travers des dépenses de fonctionnement pérennes.

L'économie circulaire était déjà opérante en Ile-de-France jusqu'au début du XXème siècle, en particulier dans le monde agricole (autonomie alimentaire), elle doit être repensée au XXIème siècle pour prendre en compte les révolutions industrielles, le développement des infrastructures et la transition énergétique nécessaire. La Région devra donc se doter d'objectifs et d'indicateurs pertinents afin d'appréhender ses missions garantes d'une gouvernance et d'un pilotage du

circulaire adaptés aux réalités de son territoire. Par extension, le soutien aux filières les plus cohérentes en termes de circularité et d'ancrage local devra ainsi être entériné au-delà de l'horizon de la Stratégie régionale actuelle (2020-2030).

Les articles suivants s'inscrivent dans la perspective de cette vision.

### **Emet l'avis suivant :**

#### **Au titre du Schéma directeur de la Région Ile-de-France et de l'aménagement du territoire francilien :**

##### **Article 1 : Incrire la dimension environnementale, notamment circulaire, au cœur du document cadre régional**

Le Ceser encourage la Région à réaliser cette première étape essentielle à l'ensemble des autres mesures d'économie circulaire à développer sur son territoire. En effet, la perspective de conception et d'adoption d'un nouveau Schéma Directeur de la Région Ile-de-France apparaît comme l'enjeu central et le socle fondamental pour diriger l'ensemble de l'action régionale.

Ce nouveau Schéma Directeur a vocation à inscrire et à renforcer la dimension environnementale pas assez marquée dans le précédent. Dans la continuité des déclarations de l'Exécutif régional, ce document cadre devra intégrer une approche méthodologique de l'aménagement et de l'organisation favorable au développement du circulaire.

L'arbitrage de la répartition du foncier dans le contexte actuel devient ainsi une condition pour établir un équilibre entre les différentes fonctionnalités territoriales. Dans la lignée des préconisations issus des contributions liées aux travaux du Ceser intitulés « Panser la Crise », la relocalisation des activités industrielles prend ainsi tout son sens dans une démarche d'économie circulaire<sup>1</sup>. La réaffectation de manière efficace du foncier disponible ou mutable, par exemple parmi les friches industrielles, est une composante du développement de petites unités d'activités s'inscrivant dans un modèle globalement plus sobre en énergie et réduisant l'impact carbone.

Cela permettra par extension d'activer d'autres leviers de l'aménagement à travers les mesures suivantes :

- Initier des démarches d'économie circulaire territorialisée, sur la base d'étude à 360 degrés géographiques permettant de comptabiliser les ressources matérielles disponibles et d'objectiver leur utilisation en s'appuyant sur les atouts et les faiblesses des territoires ;
- Favoriser l'usage du carnet pratique d'aménagement circulaire, nouvel outil en cours de mise au point par l'Institut Paris Région, et de l'étendre aux territoires de franges hors des limites régionales : ce carnet, dont une première version doit paraître en 2021, vise à explorer la manière dont l'économie circulaire s'intègre dans l'aménagement, à la fois la construction (ZAC, écoquartiers...) et la planification (PLUi, SCoT...) ;
- Encourager et développer le soutien aux innovations urbanistiques et architecturales circulaires, comme le projet des architectes français Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal récompensé par le prix Pritzker le 16 mars 2021.

#### **Au titre d'une nouvelle définition ouverte du territoire et d'un décloisonnement et d'une approche de l'économie circulaire au niveau du territoire pertinent sous forme de coopérations inter-territoires :**

##### **Article 2 : Préciser et s'accorder entre parties prenantes sur la notion de territoire, de « local » ou de « proximité » inhérentes à celle de l'économie circulaire, en fonction des produits, des domaines et des filières visés**

---

<sup>1</sup> « Les enjeux de la réindustrialisation en Ile-de-France à la suite de la crise sanitaire », Ceser Ile-de-France, 14 septembre 2020

Cette notion, telle que définie par le Ceser dans son avis sur le Plan régional alimentation (PRA) voté en janvier 2021<sup>2</sup>, c'est-à-dire « distance limitée entre lieux de production de transformations, de distribution et de consommation du produit » est cependant une notion qui dépasse l'organisation politique et administrative.

Pour le développement de l'économie circulaire, l'accord entre toutes les parties prenantes sera fondamental pour définir le périmètre du local, pour chaque type de produit (produits agricoles, déchets, verts, déchets inertes...).

Pour la Région Ile-de-France, la collaboration et le partage avec les régions limitrophes sera un élément clé de la réussite de sa stratégie « Economie circulaire ». A titre d'exemple concret, l'approvisionnement des lycées du sud de l'Essonne devra être optimisé entre les régions Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire pour répondre aux objectifs de l'économie circulaire.

La logique de l'économie circulaire peut être aussi antinomique de celle de l'effet d'échelle. Par exemple, il n'y a pas de gains de productivité sur la massification des biodéchets pour faire du compost. En effet, assurer la qualité des composts suppose de travailler à l'échelle locale sur des petits volumes, au contraire de la production de culture comme la mâche ou les endives. La réduction des gaz à effets de serre (GES), élément clé de l'économie circulaire, nécessitera donc un certain décloisonnement des régions administratives pour des domaines précis.

### **Au titre de la gouvernance et du pilotage régional :**

#### **Article 3 : Construire et pérenniser les indicateurs et objectifs régionaux à travers le développement d'un observatoire interrégional de l'économie circulaire incluant les Ceser**

Le Ceser souhaite être partie prenante dans la définition des indicateurs et dans l'évaluation des politiques d'économie circulaire mises en œuvre par la Région. Cette demande s'appuie sur la nécessité de tenir compte des contextes franciliens différents (territoires ruraux, périurbains, urbains...). En effet, la différenciation dans la mise en œuvre des politiques régionales prend ses racines dans le principe de territorialisation de l'action publique qui doit imprimer les différentes mesures entreprises notamment dans leur évaluation. La cohérence et la pertinence des indicateurs et d'objectifs avec les différents territoires et publics cibles apparaissent comme primordiales.

Le Ceser demande également la prise en compte des trois axes suivants dans la construction des indicateurs et des objectifs : économique, social et environnemental. Ces trois piliers, champs de réflexion et d'action des membres du Ceser, concourent au succès d'une démarche d'économie circulaire, facteur de développement durable.

#### **Article 4 : Mobiliser les territoires pour une gestion locale des ressources**

Dans la continuité des objectifs fixés par l'Institut Paris Région (IPR), la Région doit poursuivre son action d'engagement d'une communauté de territoires dans la gestion économe des ressources. Elle devra s'appuyer sur le label de l'ADEME « économie circulaire » et le déploiement dans les PNR déjà amorcé. L'identification et la promotion des documents de planification au titre de la compétence régionale peut constituer un atout pour engager les territoires dans la circularité en plus de l'appel à manifestation d'intérêt prévu par la SREC. A cette fin, les Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), les Stratégies locales d'économie circulaire et les analyses des flux matières aux échelles des intercommunalités et des communes sont des outils essentiels. L'exemple de l'Etablissement Public territorial Plaine Commune fait office de démonstration à essaimer sur le territoire francilien. La Région pourrait axer sa communication sur ces projets démonstrateurs associé au référentiel « Economie circulaire » ECI (développé avec l'ADEME).

Dans un deuxième temps, une critérisation des projets de territoires subventionnés en partie par la Région Ile-de-France pourrait compléter cette démarche.

---

<sup>2</sup> « Plan régional de l'alimentation durable », Ceser Ile-de-France, 29 janvier 2021

## **Article 5 : Faire preuve d'exemplarité en mettant en œuvre des projets emblématiques à l'échelle de la Région**

Le Ceser invite la Région à pérenniser l'intégration d'actions d'économie circulaire au sein de son patrimoine et de ses ressources humaines. Il s'agit de faire du siège de la Région à Saint-Ouen et des lycées franciliens des lieux d'expérimentation de fonctionnement circulaire aux enjeux transversaux. Ainsi, plusieurs pistes sont proposées sur diverses thématiques :

- Le bâti, la rénovation et l'énergie (voir rapport et avis sur l'adaptation des lycées au changement climatique et intégration du patrimoine régional dans des projets énergétiques locaux) ;
- Les fournitures et les matériels à destination des agents régionaux (écoconçus, économie de la fonctionnalité, réemploi et réparation, tri des déchets) ;
- La mise en place d'une cantine circulaire (filières locales, anti-gaspillage, récupération des emballages) ;
- Les mobilités des agents régionaux (achat de véhicules électriques, mutualisation des flottes de véhicules).

La Région peut également contribuer au décloisonnement de la temporalité liée aux actions d'économie circulaire en investissant dans des projets ayant un réel poids sur le futur. La sensibilisation des lycéens à travers des initiatives ciblées (journées thématiques, vente de produits locaux à destination des lycées et des parents d'élèves, concours) ouvre la voie à l'application des principes circulaires dans leur vie future.

## **Au titre du développement d'un écosystème circulaire et de ses acteurs économiques :**

### **Article 6 : Développer et accompagner un véritable maillage territorial de relais circulaires**

Afin d'ancrer l'économie circulaire sur le territoire francilien, le Ceser considère comme nécessaire d'appréhender les inégalités territoriales (densité, coût du foncier etc.). La Région doit promouvoir un maillage territorial pertinent et adapté pour toutes les structures participant aux démarches circulaires en Ile-de-France : points de dépôt et de collecte de déchets, recycleurs, réparateurs et artisans, plateformes de location.

Un développement différencié et adapté aux caractéristiques du territoire francilien devra permettre l'émergence de projets pérennes correspondant aux réalités locales, en plus de constituer des leviers pour l'attractivité de zones délaissées. Dans la continuité des préconisations issues de l'avis sur la SREC du Ceser<sup>3</sup>, cette mise en œuvre pourra s'appuyer sur les observations réalisées notamment par l'IPR dans le cadre du diagnostic du métabolisme francilien à propos des filières et des maillons pertinents.

A titre d'exemple, la collecte et la gestion de déchets peut constituer un démonstrateur de ce maillage cohérent à l'échelle du territoire. Pour rappel, les intercommunalités sont compétentes pour mettre en œuvre les actions relatives à la gestion des déchets à l'échelle de leurs territoires. Néanmoins, forte de sa compétence de coordination et de planification en matière de gestion des déchets, la Région doit par exemple se positionner sur la mise en œuvre d'outils à destination des acteurs des échelons intercommunal et communal. La création d'une plateforme régionale, sous forme de réseau, listant les acteurs et les débouchés selon les typologies de déchets, d'activités et de structures de collectes peut contribuer au recensement et à la promotion des relais circulaires sur le territoire francilien.

## **Article 7 : Critérisation et conditionnalité des aides sur l'économie de la ressource**

Le Ceser attire l'attention de la Région sur l'accompagnement financier de projets comprenant des conditions d'attribution mais aussi une évaluation *a posteriori* concernant leur impact réel sur le métabolisme francilien : par exemple, les bénéfices locaux en termes de synergie économique et d'emploi pourraient être retenus. Ce type de mesure peut être appliquée à toutes les filières visées

<sup>3</sup> « Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire », Article 3, Ceser Ile-de-France, 14 septembre 2020

par des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt. Une telle action doit servir à récompenser les acteurs entretenant des tournants circulaires.

Conformément à l'avis sur la SREC adopté précédemment par le Ceser<sup>4</sup>, la critérisation déterminée au lancement des dispositifs et intégrée par la suite dans leur évaluation apparaît comme essentielle. Le texte régional cadre étant déjà mis en œuvre, il conviendra d'engager une phase d'approfondissement des différentes actions par leur évaluation dans la perspective d'ajustement et d'essaimage. La conditionnalité des aides pourra ainsi trouver tout son sens à cette étape du processus.

Par ailleurs, le Ceser invite la Région à épouser une vision transversale et interrégionale dans la définition, la consolidation et le suivi des indicateurs. La future mission transversale d'observation régionale des ressources peut intégrer cette dimension, notamment à la lueur du dernier travail du Ceser sur les franges franciliennes<sup>5</sup>.

## **Article 8 : Coconstruire un écosystème de la commande publique circulaire dans une perspective globale**

Le Ceser souligne le travail mené par la Région en matière de commande publique par la mise en place par la Région du GIP Maximilien concernant l'économie circulaire. Il l'encourage à conforter cette action de constitution d'un écosystème des acteurs économiques en vue d'une commande publique circulaire.

Néanmoins, il est nécessaire d'appréhender l'ensemble de la chaîne de valeurs (de la norme à la conception jusqu'au recyclage à la valorisation) pour catalyser les discussions entre acteurs économiques et bénéficier d'une synergie bénéfique pour l'ancrage de l'économie circulaire. Au titre de projets démonstrateurs, la Région pourra par exemple proposer des expérimentations avec un fort impact communiquant et un potentiel circulaire dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Comme évoqué dans l'avis sur la SREC, le Ceser accorde une importance particulière à la co-construction des conditions économiques préalables à une massification des pratiques des acteurs économiques. Ce processus doit prendre en compte l'ensemble des aspects que revêt l'économie circulaire (développement économique, emploi, lutte contre la précarité et les inégalités territoriales) et non pas uniquement la dimension environnementale. Ainsi, les conditions et les débouchés d'avancées vertueuses, tel que le pourcentage de matériaux recyclés, impliquent des clauses juridiques et des critères d'attribution liés à la circularité. Un groupe d'échanges incluant les assureurs peut être déterminant dans le développement des normes au regard de l'assurabilité des produits éco-conçus, recyclés ou valorisés.

Par extension, les clauses afférentes au maintien et à la pérennité de l'emploi constituent un facteur d'acceptabilité supplémentaire, mais aussi des co-bénéfices intrinsèques au concept de l'économie circulaire. La crise sanitaire ayant révélé l'importance stratégique de la proximité économique, cet aspect s'intègre parfaitement dans la stratégie régionale et conforte l'économie circulaire comme vecteur d'emplois.

## **Article 9 : Anticiper et développer des formations de tout niveau pour soutenir l'économie circulaire et ouvrir des perspectives d'emplois franciliens**

Le Ceser encourage la Région à faire fructifier l'économie circulaire dans l'ensemble de la chaîne de la formation à l'emploi en passant par l'orientation professionnelle. Selon différentes études menées par Auxilia avec JP MORGAN et France Stratégie, l'économie circulaire représente un fort potentiel d'emplois pour l'Ile-de-France d'ici 2030. Ainsi, accompagner la professionnalisation des jeunes vers des métiers liés à l'économie circulaire dès le lycée et dans l'enseignement supérieur en général semble prioritaire. Par ailleurs, les piliers de la vision circulaire impliquent un vecteur

<sup>4</sup> « Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire », Article 4, Ceser Ile-de-France, 14 septembre 2020

<sup>5</sup> « Pour un aménagement concerté et équilibré des franges franciliennes : quelles nouvelles coopérations interrégionales ? », Ceser Centre-Val de Loire et Ile-de-France, 29 avril 2021

d'insertion sociale et dans l'emploi qui peut être mobilisé dans les dispositifs d'accès à l'emploi ou des apprentissages innovants.

En parallèle, recourir au levier de l'économie circulaire peut constituer un facteur d'attractivité pour des zones à revitaliser. En effet, dans la lignée des dispositifs nationaux (Revitalisations rurales) et régionaux (Pacte Rural), des entreprises en recherche de main d'œuvre pourraient ainsi bénéficier de ce levier au service de leur croissance avec un impact local important. Dans le contexte de relocalisation d'activités économiques du fait de la crise sanitaire, la relance économique doit se traduire par un développement de l'emploi et la formation à de nouveaux métiers quel que soit le niveau de qualifications et compétences requis comme évoqué dans les travaux précédents du Ceser.<sup>6</sup>

L'économie circulaire nécessite également des efforts de R&D. De ce point de vue, la Région abrite de nombreux centres de recherche universitaire ainsi que des laboratoires de grandes entreprises. Elle pourrait ainsi impulser par différents canaux à préciser (prix, intervention au niveau des Conseils d'Administration des Universités, bourses, etc.) des recherches autour du recyclage et de l'économie circulaire.

### **Au titre des filières stratégiques au cœur desquelles inscrire le développement d'initiatives d'économie circulaire :**

- Conformément au développement d'une filière circulaire du bâtiment et des travaux publics**

#### **Article 10 : Identifier et exploiter les maillons stratégiques franciliens pour le secteur du bâtiment et des travaux publics**

A travers la mission transversale d'observation régionale en matière d'économie des ressources, le Ceser recommande d'opérer l'identification des boucles de valeurs ayant des cobénéfices sur les territoires et pour les Franciliens. A ce titre, le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue un levier important pour l'Ile-de-France du fait de son attractivité économique associée à une pression démographique incomparable nationalement. La Région Ile-de-France a fixé un triple objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette », le « Zéro Emission Nette » et d'être une Région circulaire qui peut bénéficier d'un tournant en termes de pratiques dans le domaine de la construction.

Le Ceser insiste sur la présence de maillons stratégiques cohérents et pertinents avec le but de réduire l'empreinte environnementale de la Région notamment du point de vue de l'importation de ressources essentielles. Le développement des boucles de valeur suivantes nécessite un soutien adéquat en s'appuyant sur les initiatives en cours :

- Promouvoir les matériaux biosourcés comme le chanvre dans la composition des revêtements des chaussées (utilisation d'une nouvelle formule d'enrobé contenant du chanvre cultivé en Seine-et-Marne pour le sous-bassement d'une route à Etampes en Essonne) ;
- Favoriser le recyclage et la valorisation de ressources disponibles en Ile-de-France pour initier un changement dans les pratiques en matière de construction (valorisation des terres excavées issues des chantiers du Grand Paris Express sous forme de béton de terre aux propriétés équivalentes au béton classique, recyclage de textiles usagés pour une transformation en isolant d'habitation, recyclage et valorisation des menuiseries PVC usagées pour les intégrer dans les nouveaux produits) ;
- Identifier sur le parcours des cours d'eau d'Ile-de-France les secteurs en capacité de produire des granulats alluvionnaires et réaliser les études liées à leur exploitation afin d'optimiser l'usage tout en respectant les enjeux de biodiversité et d'externalités à l'échelle locale.

---

<sup>6</sup> « Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire », Article 8, et « Les enjeux de la réindustrialisation en Ile-de-France à la suite de la crise sanitaire », Ceser Ile-de-France, 14 septembre 2020

## **Article 11 : Développer l'interaction des acteurs franciliens de la construction à travers des solutions innovantes pour des projets démonstrateurs**

Le Ceser remarque la diversité des acteurs présents dans l'écosystème du domaine de la construction. La mise en relation et la facilitation des interactions entre eux semblent primordiales au regard du changement dans les pratiques et de leur essaimage sur l'ensemble des projets.

Ainsi, la Région doit pouvoir soutenir le développement de plateformes digitales en lien avec les défis à relever par ces acteurs sur le territoire francilien. Ces outils devront répondre à l'ensemble des étapes et des problématiques qui concernent les innovations de produits ou de procédés dans la construction : caractérisation, compatibilité, traçabilité, assurance collective, valorisation.

Ce type de démarche a déjà été éprouvé dans les domaines du réemploi de mobilier pour la Ville de Paris ou dans la valorisation des terres excavées pour le Bureau des recherches géologiques et minières. Il pourrait constituer un outil d'accompagnement dans le cadre des actions régionales relatives aux projets de reconversion de friches ou le développement des quartiers innovants et écologiques.

- Conformément à l'action régionale en matière d'agriculture et d'alimentation :**

## **Article 12 : Imaginer des programmes nouveaux de soutien, liés au fonctionnement et à la logistique, permettant des appropriations locales et une vision à long terme**

Plusieurs types de programmes pourraient être mis en œuvre par la Région :

- Investir sur plusieurs années, voire de façon pérenne dans des associations locales / territoriales pour informer, sensibiliser et organiser les populations locales pour imaginer et construire des méthodes de réduction et de valorisation des différents déchets avec les méthodes et logiques spécifiques au contexte local.

Dans la continuité de la préconisation de l'avis sur le PRA, sur la demande de soutien et d'aide au développement des initiatives citoyennes territoriales, le Ceser invite à la création en particulier des projets agricoles développés en synergie avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). En effet, les projets qui allient ESS et agriculture créent des emplois d'insertion non délocalisables et méritent d'être plus largement recensés et accompagnés dans le cadre du plan régional alimentation.

Le soutien et le développement de projets citoyens territoriaux sera aussi un moyen, en assurant une co-construction, d'éviter les problèmes d'acceptation de nouvelles solutions, plus circulaires.

- Aider au développement de projets de logistique de proximité.

Trois initiatives peuvent soutenir une dynamique régionale axée sur la logistique de proximité :

- L'aide à la logistique pour rapprocher producteurs et consommateurs de produits alimentaires, Cette implication dans la logistique de proximité permettrait aussi d'inclure la question de la logistique du dernier kilomètre dans les villes qui devra être assuré par des véhicules électriques à un horizon de moins de 5 ans ;
- Le développement d'abattoirs itinérants, à l'instar de ce qui se fait en région Bourgogne-Franche-Comté. Cela permettrait de répondre à plusieurs défis : maintien *a minima* d'un élevage régional, transformation locale, intégration dans des circuits courts, respect du « mieux-être » animal, tout en veillant à la valorisation des coproduits ;
- Le développement de projets de gestion des déchets diffus. L'objectif serait de trier, caractériser et « massifier » les différents déchets, étape indispensable avant leur éventuelle valorisation, en les sécurisant avec des « contrats » publics sur plusieurs années et éventuellement en les labellisant, comme Ecodrop, société spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets des artisans du bâtiment.

De nouveaux projets pourraient être imaginés, par exemple, pour la collecte et la massification des emballages des filières horticoles et pépinières.

### **Article 13 : Contribuer à la mise en place de chaîne de valorisation des produits agricoles.**

Le constat a été clair en Ile-de-France, comme rappelé dans l'avis sur le Plan régional alimentation (PRA). La filière agroalimentaire a perdu la plupart de ses activités de première transformation (laiteries, sucreries, conserveries, abattoirs...) et le nombre d'entreprises industrielles de fabrication de produits finis alimentaires installés en Ile-de-France tend également à diminuer. Cet avis reprend donc à son compte les préconisations faites par le Ceser pour maintenir et développer des filières agroalimentaires franciliennes pérennes.

Afin d'assurer la pérennité de chaque stade du développement de ces filières, depuis la production jusqu'à la transformation puis la distribution aux consommateurs, le Ceser invite la Région à s'engager dans les actions suivantes :

- Formaliser et développer des coopérations renforcées, en amont comme en aval avec les diverses chambres consulaires (CRA, Chambre des métiers, CCI) ;
- Soutenir les petites et moyennes entreprises de production et de transformation des produits agro-alimentaires qui jouent un rôle important dans la création de valeur ajoutée, le développement économique et des circuits courts.

Deux domaines sont prioritaires :

- L'étape cruciale du stockage, pour permettre la conservation de la production tout au long de l'année par la création de conserveries ;
- La concertation sur la localisation des plateformes de transformation et de distribution pour résoudre les défis de la réindustrialisation tout en gardant le cap du « Zéro Artificialisation Nette ».

En complément de ces démarches, le développement de l'économie circulaire suppose la valorisation des coproduits, en tant que matière ou énergie, telle que demandée dans l'Article 2 de l'avis sur le Pacte agricole. La valorisation des coproduits peut aider à conforter et sécuriser les investissements des agriculteurs, comme des industriels, avec une mutualisation des risques comme des bénéfices. Dans cette logique, le Ceser réitère sa demande de développement des filières biomasse et éco matériaux<sup>7</sup>, en insistant sur tous les intérêts pour l'Ile-de-France de devenir plus contributive et responsable en matière de production énergétique respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, le Ceser attire l'attention de la Région sur des préconisations émises précédemment et s'inscrivant toujours dans la perspective d'ancrage de l'économie circulaire en Ile-de-France :

- Encourager les utilisations innovantes du biométhane, qui pourraient ultérieurement déboucher sur une pratique d'autoconsommation par les producteurs, et tout particulièrement l'utilisation du biométhane comme carburant pour les tracteurs et autres engins agricoles ; des aides pour compenser le surcoût des véhicules et pour l'investissement en mini-station de remplissage GNV seraient par exemple de nature à faciliter les expérimentations ;
- Comparer les valorisations potentielles des déchets de bois par des chaufferies biomasses : utilisation comme combustibles directs (chaufferies biomasses), combustibles différés (gazéification, méthanisation), matières premières pour la chimie verte...à l'instant présent et dans une réflexion prospective ; des innovations technologiques pouvant offrir des débouchés à plus forte valeur ajoutée pour ces déchets de bois, comme, par exemple, la production de molécules de chimie fine biosourcées ;
- Etudier systématiquement l'opportunité de développement des chaufferies biomasse par le prisme du contexte territorial et économique de manière à assurer le meilleur développement écologique (limitation des transports), énergétique et économique local ;

---

<sup>7</sup> « Pacte agricole – un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 », Ceser Ile-de-France, 10 juillet 2018

- Prendre en compte les dimensions clés de l'économie circulaire (l'énergie produite, les terres utilisées, la qualité des digestats, les implications sur les transports, les bénéfices et nuisances induites...) dans l'évaluation des projets de méthaniseurs et ce à tous niveaux des projets (en fonctionnement, en construction ou à l'étude) ; développer une communication explicative sur le cycle de vie des produits impliqués dans cette filière.<sup>8</sup>

Toutes ces pistes de valorisation seront aussi des moyens pour réduire le gaspillage alimentaire au niveau « amont » de la chaîne, c'est-à-dire aux niveaux de la production, de la transformation (création de capacités de stockage adaptées, valorisation sous forme de produits transformés des productions non –conformes aux normes de qualité visuelle ou nutritionnelle...) et de la distribution (circuits courts).

#### **Article 14 : Sensibiliser, former et informer la population, et en particulier les lycéens, pour s'engager dans des démarches de consommation « raisonnée » et plus locales.**

Une meilleure connaissance du monde rural (visites de fermes, d'industries de première transformation...) sera un élément clé de cette démarche.

La Région pourrait développer une politique de communication ou plutôt d'incitations indirectes par des « nudges » par exemple.

Enfin, comme indiqué dans l'avis du Ceser sur la « Revoyure du plan d'urgence pour les lycées franciliens », la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des lycées pourrait être un lieu d'expérimentation et d'exemplarité pour la Région.

L'échelle de la restauration collective dans les lycées franciliens (27 millions de repas servis annuellement pour un coût de 80 millions d'euros) est une opportunité et un levier puissant pour impulser une transition agricole et aussi une transition sur les modes de consommation à un moment crucial pour les jeunes.

#### **• Conformément au rôle de coordination et de développement touristique régional :**

Dans trois avis précédents<sup>9</sup>, le Ceser a déjà signifié son intention de préconiser le développement d'un tourisme plus respectueux de l'environnement :

- En favorisant une meilleure répartition territoriale de flux touristiques notamment, le tourisme vert, agrotourisme, visites archéologiques ;
- En mobilisant les acteurs autour de projet tourisme durable (hébergement, restauration, activités) ;
- En incitant au recours des transports collectifs (développement d'une offre adaptée de transports en commun, modes alternatifs au départ des gares et passes touristiques) ;
- En faisant des Franciliens, les premiers ambassadeurs de la destination.

#### **Article 15 : Construire un cadre à la mise en œuvre d'un tourisme francilien circulaire**

Dans la perspective de l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs, le Ceser souhaite attirer l'attention de la Région sur la nécessité d'y intégrer la dimension circulaire. En effet, la Région Ile-de-France a vocation à promouvoir un tourisme plus respectueux de l'environnement. Ainsi, ce texte cadre devra permettre l'établissement d'un canevas propice à l'adoption de mesures liées à des activités touristiques proposant une nouvelle vision plus résiliente et s'appuyant sur les richesses de son territoire.

La mobilité étant centrale dans l'empreinte environnementale des touristes, la Région pourra valoriser la sobriété en matière de transports pour les déplacements touristiques notamment à travers des contrats régionaux de destination. Le Ceser insiste sur le soutien par la commande publique qui pourra intégrer un volet « économie circulaire » dans le cadre de ces contrats.

---

<sup>8</sup> « Pacte agricole – un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 », Ceser Ile-de-France, 10 juillet 2018

<sup>9</sup> « Visit Paris Région », « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs » et « Bienvenue en Ile-de-France : mythe ou réalité ? », Ceser Ile-de-France, 12 septembre 2019, 16 novembre 2017 et 8 décembre 2016

De plus, la mise en avant d'un tourisme régional pourra être opérée sur les sites de transports publics (IDF Mobilités, RATP, SNCF...). Par extension, la promotion des événements proches pourra être organisée dans les gares et stations de métro pour réduire les trajets.

## **Article 16 : Sensibiliser et labelliser autour de l'économie circulaire auprès des acteurs du tourisme**

Le Ceser invite la Région à renforcer la sensibilisation auprès des différents composantes de l'activité touristique :

- Auprès des fournisseurs d'hébergements touristiques à travers des démarches appliquées tant sur les gestions de flux (énergie, eau, déchets) que sur les services proposées (mutualisation des usages, produits écoconçus) et les comportements (nudges invitant à la sobriété) ;
- Auprès des restaurateurs sur les initiatives liées au gaspillage alimentaire (plateformes de revente au public à un moindre coût) et à la gestion des biodéchets (compostage, méthanisation...) ;
- Auprès des organisateurs de salon en soutenant les actions de sobriété comme celle d'UNIMEV, leader francilien de ce secteur, qui a lancé un calculateur de performance événementielle en matière de réduction de déchets et propose une évolution digitale de ces événements.

Cette sensibilisation pourra se concrétiser à travers une proposition de référencement « éco-responsable », délivré par le Comité Régional du Tourisme, en faveur des acteurs du tourisme s'engageant dans une démarche circulaire selon des critères bien définis.

Dans un périmètre plus global, la Région pourra entreprendre une sensibilisation relative à la limitation de la mise à disposition de flyers touristiques et proposer la généralisation des poubelles de tri (verre, papier, plastiques, déchets ménagers) dans tous les lieux touristiques.

---

### **Cet avis a été adopté :**

Suffrages exprimés : 153

Pour : 151

Contre : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 1



# rapport

**L'économie circulaire : comment  
embarquer durablement tous les  
acteurs de la chaîne de valeur?**

9 nov. 2021

Rapport présenté au nom de la commission  
**Environnement et transition énergétique**  
par Daniel LEVEL



## **L'économie circulaire : comment embarquer durablement tous les acteurs de la chaîne de valeur ?**

Rapport présenté au nom de la commission Environnement et transition énergétique  
par **Daniel LEVEL**

9 novembre 2021



# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Economie circulaire et boucles de valeur : de la définition à l'écosystème francilien .....</b>	<b>5</b>
1.1 Définition de l'économie circulaire et des boucles de valeur.....	5
1.1.1 Les piliers et principes fondamentaux de l'économie circulaire.....	5
1.1.2 Les piliers et principes fondamentaux de l'économie circulaire.....	6
1.2 Analyse du métabolisme, des flux stratégiques et de l'écosystème en Ile-de-France .....	6
1.2.1 Le métabolisme francilien .....	6
1.2.2 Les flux stratégiques de la Région Ile-de-France.....	8
1.3 Ecosystème francilien et socle fondamental en place .....	9
<b>2. Freins à la complétude des boucles de valeur sur le territoire francilien.....</b>	<b>11</b>
2.1 Les ressources stratégiques : raréfaction, identification et résilience .....	11
2.2 La problématique de l'échelle et du maillage territorial .....	12
2.3 Le modèle circulaire ne bénéficie pas assez d'incitation .....	13
2.4 Une réglementation et des normes en constante évolution .....	15
2.5 Acceptabilité sociale et changements de comportements de consommation .....	15
<b>3. Leviers .....</b>	<b>17</b>
3.1 Réaliser un état des lieux complet du métabolisme francilien avec l'aide des régions limitrophes : dresser un constat des flux transitant en Ile-de-France et leurs impacts sur les activités franciliennes, ainsi que des flux alternatifs disponibles.....	17
3.2 Mobiliser les territoires franciliens à l'échelle des intercommunalités et des communes dans une stratégie régionale globale déployée aux différentes échelles pertinentes sans mettre de côté les coopérations interrégionales quand elles relèvent réellement du local.....	17
3.3 Développer les outils de mesure et de pilotage afférents à cette stratégie pour une évaluation qualitative et quantitative des avancées mises en œuvre, et accompagner la transition .....	19
3.4 Constituer un réel écosystème des acteurs de l'économie locale pour permettre une montée en compétence de l'ensemble du monde économique et partager les bonnes pratiques .....	19
3.5 Développer la synergie et les interactions à l'échelon local à travers des plateformes de territoires pour développer le lien de proximité entre les différents acteurs publics ou privés .....	20
3.6 Favoriser l'installation de relais circulaires par des actions de revitalisation rurale, de promotion des synergies ou de sensibilisation sur l'ensemble des territoires franciliens .....	21
3.7 Promouvoir l'économie circulaire comme vecteur d'emploi et de formation avec un effet induit important.....	22
3.8 S'appuyer sur le rôle touristique de l'Ile-de-France pour mettre en avant un tourisme plus durable à travers toutes ses facettes (hôtellerie, restauration, musées, événements et parcours touristiques locaux) .....	23
3.9 Faire de l'éducation à l'environnement un relais de la sensibilisation des générations futures avec la mise en place d'actions concrètes dans les lycées .....	24
<b>Conclusion .....</b>	<b>25</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>27</b>
<b>Liste des membres de la commission Environnement et transition énergétique.....</b>	<b>29</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>31</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>33</b>



# Introduction

La Stratégie Régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC) a été votée en septembre 2020 par la Région Ile-de-France, elle définit l'action régionale dans le prolongement de l'adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

L'enjeu de l'économie circulaire est transversal et dépasse largement la thématique des déchets. Il s'inscrit ainsi au cœur des documents régionaux à fort impact : le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (bientôt SDRIF-Environnement), le Schéma Régional de Développement économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), le PRPGD, le Plan Régional d'Alimentation (PRA) et le Pacte agricole, le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des lycées, le Plan de Relance et le Contrat de Plan Etat-Région (CPER). Ce statut a été conforté par la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de l'économie circulaire, dite loi AGEC, votée le 10 février 2020 en consacrant la Région dans un rôle en charge de la « coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale »<sup>1</sup>.

Les deux enjeux majeurs d'une organisation économique tournée vers la proximité et d'une approche circulaire du développement régional sont d'une part, limiter les risques portés par le système linéaire actuel (la raréfaction des ressources et la fragilité des chaînes d'approvisionnement, l'accroissement des impacts sur l'environnement) ; d'autre part, bénéficier des opportunités de l'économie circulaire tout en questionnant la pertinence de sa mise en œuvre et les conditions de succès.

Le Ceser a donc décidé de se pencher sur la faisabilité du développement de l'économie circulaire sur le territoire francilien, mais aussi sur ses implications et ses déclinaisons potentielles. Pour ce faire, l'idée a émergé de se focaliser sur trois domaines d'application de l'économie circulaire, en lien avec les compétences régionales et présentant des caractéristiques structurantes pour l'écosystème francilien et son développement : le bâtiment et les travaux publics ; l'agriculture et l'alimentation ; le tourisme. Ces trois filières ont d'autant plus d'impact qu'elles sont des composantes essentielles de l'économie francilienne et de la vie des Franciliens dans des proportions uniques par rapport aux autres régions<sup>2</sup>.

L'économie circulaire est un concept déjà connu puisqu'ayant pris ses racines dans les années 1970. La définition suivante a été retenue par le Ministère de la Transition écologique : « L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets »<sup>3</sup>.

On se demande alors comment impliquer les organisations collectives franciliennes dans cette transition et accélérer les changements de comportements collectifs et individuels, en levant les freins et en assurant les conditions de ce succès.

De quelle manière la Région peut-elle impulser l'économie circulaire en Ile-de-France ? Quels leviers activer et quels freins lever dans la perspective de démarches circulaires en cohérence avec l'enjeu de proximité ?

Nous chercherons dans un premier temps à définir l'économie circulaire et les boucles de valeur, ainsi qu'à analyser l'écosystème francilien.

Nous détaillerons ensuite les freins au déploiement plus généralisé des initiatives circulaires et au tournant amorcé par l'économie francilienne.

<sup>1</sup> Article L. 4211-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020

<sup>2</sup> En 2019, la région Ile-de-France représente 12,21 millions d'habitants et 50 millions de touristes par an. Ainsi, elle est la première région française en termes démographiques et en flux touristiques (Paris est la 6<sup>ème</sup> destination d'arrivées au niveau mondial en 2019).

<sup>3</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

Enfin, nous traiterons des moyens nous permettant de les lever, de favoriser la résilience de l'écosystème tout en tenant compte des préoccupations et nécessités pour les acteurs de la société civile en Ile-de-France.

## Objectifs du rapport

Traiter d'un sujet déjà retenu par la Région mais avec un fort impact sur l'ensemble des développements thématiques : l'économie circulaire. Un avis ayant déjà été produit sur la SREC en septembre 2020, la commission a souhaité prolonger la réflexion sur cette thématique. Le contexte de la crise sanitaire a bousculé le modèle économique et a eu des conséquences qui ont légitimé le recours à des innovations circulaires pour plus de résilience. Dans la perspective d'une relance qui démarrera réellement à l'horizon 2022, l'économie circulaire apparaît comme un levier essentiel afin de prévenir les impacts économiques sur l'Ile-de-France et adapter le système économique pour y intégrer des externalités positives en matière d'enjeux forts comme l'emploi et l'environnement.

L'audition de plusieurs expertes et experts, d'actrices et d'acteurs au cœur des activités économiques impactantes en faveur de l'économie circulaire et l'analyse de nombreuses études, travaux et recherches a permis d'affirmer un postulat nécessaire à ce travail : il s'agit de définir les conditions d'une coordination inclusive, capable d'associer tous les maillons de la boucle de valeur, au bon moment et à la bonne fréquence **tout en respectant l'enjeu de proximité par une gouvernance représentative du territoire.**

Les synergies, interactions et partages de bonnes pratiques à l'échelle pertinente sont les conditions sine qua non à la réussite de ce tournant.

Pour ce faire, le Ceser, à l'aide des constatations réalisées dans le rapport, se positionnera pour donner des pistes de clés à l'Exécutif régional sur une perspective impactante visant à définir les politiques régionales. Si des modèles circulaires existent déjà, ainsi que des domaines d'influence et d'intérêt également, il reste à définir quels sont les critères pertinents et quelle économie circulaire mettre en œuvre.

# 1. Economie circulaire et boucles de valeur : de la définition à l'écosystème francilien

## 1.1 Définition de l'économie circulaire et des boucles de valeur

### 1.1.1 Les piliers et principes fondamentaux de l'économie circulaire

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, le modèle de l'économie circulaire repose sur 7 piliers qui peuvent contribuer à la circularité de l'économie et qui la composent.

Tout d'abord, nous pouvons mentionner les piliers qui peuvent affecter directement la phase initiale de production d'un bien en lien avec l'économie des ressources. L'approvisionnement durable « concerne le mode d'exploitation/d'extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement »<sup>4</sup> que ce soit tant pour un particulier, un acteur public ou privé. Dans son prolongement, vient l'écoconception qui traduit la prise en compte « dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service » de « l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux »<sup>5</sup>. Le recyclage et la valorisation constituent également un pilier promouvant l'utilisation « de matières premières issues des déchets »<sup>6</sup> pour leur donner un nouvel usage ou une nouvelle vie.

Par ailleurs, le modèle économique peut lui-même être bouleversé par le changement dans les pratiques économiques et la façon de les organiser. Ainsi, un des piliers fait référence à l'économie de la fonctionnalité qui focalise l'approche sur les usages au détriment de la possession en substituant les services liés à des produits aux produits eux-mêmes. L'écologie industrielle et territoriale, ou EIT, soutient un objectif similaire par une démarche organisationnelle s'appuyant sur une mutualisation de besoins ou des échanges de flux dans la perspective d'une synergie sur un territoire limité.

Enfin, les choix des consommateurs constituent également des leviers de l'économie circulaire. En effet, la consommation responsable influe sur les choix de l'acheteur qui intégrera les impacts environnementaux et l'analyse du cycle de vie comme déterminants. En complément, les consommateurs peuvent également tendre vers l'allongement de la durée d'usage ou de durée de vie d'un produit par le recours à la réparation, à la réutilisation et au réemploi, ou bien à l'achat d'occasion.

Par son application à un périmètre donné comme celui de la région Ile-de-France, l'économie circulaire s'appuie sur les piliers conceptuels mais doit également se traduire par une vision pragmatique pour lui donner un sens. En effet, l'objectif d'une préservation des ressources par la mise en place de la circularité se traduit par des principes fondamentaux qui se décomposent en cinq items selon l'étude menée par le cabinet de conseil Auxilia et JP MORGAN<sup>7</sup> :

- La sobriété dans une perspective de réduction des consommations des ressources comme abordée dans l'avis du Ceser relatif à la sobriété énergétique en Ile-de-France<sup>8</sup> ;
- L'intensité d'usage pour améliorer la consommation en augmentant le recours à des biens et des matières sur un plus long terme ;
- L'équité par le prisme du partage des ressources et de la valeur induite ;
- La co-responsabilité de chacun en agrégeant les intérêts collectifs pour une convergence vers un objectif de coopération ;
- L'échelle pertinente correspondant à la réalité des flux entre acteurs économiques dans un périmètre avec un impact environnemental et économique cohérent.

<sup>4</sup> <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

<sup>5</sup> Id.

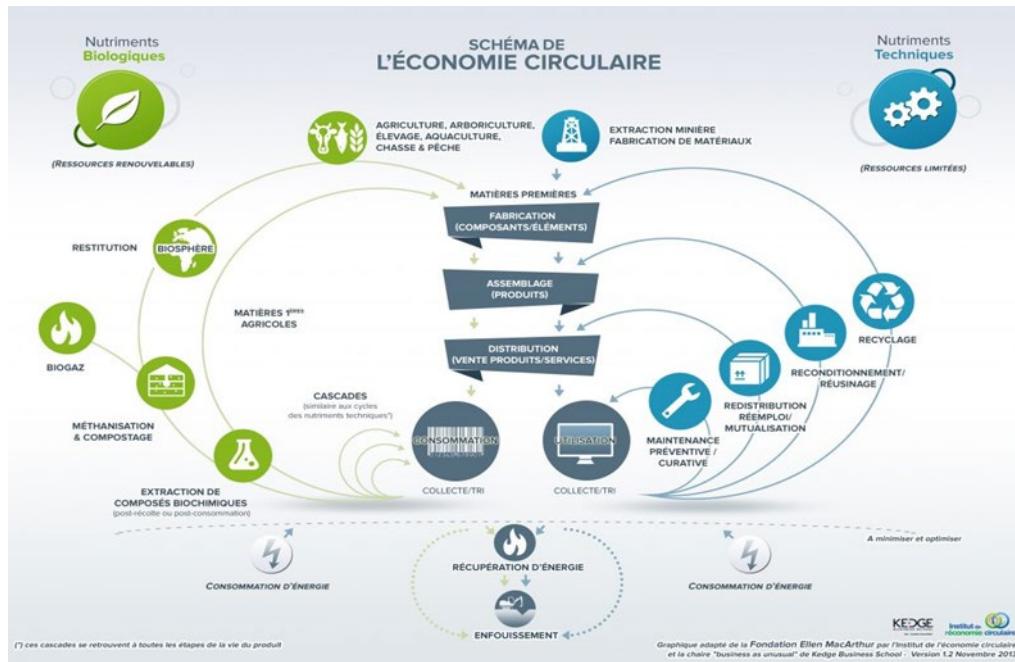
<sup>6</sup> Id.

<sup>7</sup> Etude « Emplois circulaires au carré : l'économie circulaire, ses emplois et ses opportunités pour l'ESS dans l'Ile-de-France de 2030 », Auxilia et JP MORGAN, Juin 2019

<sup>8</sup> « Sobriété énergétique : quelles actions concrètes en Ile-de-France ? », Ceser Ile-de-France, 27 février 2020

## 1.1.2 Les piliers et principes fondamentaux de l'économie circulaire

La circularité se traduit par une rupture « avec le schéma traditionnel de production linéaire, qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction, auquel il substitue une logique de "boucle", où l'on recherche la création de valeur positive à chaque étape en évitant le gaspillage des ressources tout en assurant la satisfaction du consommateur »<sup>9</sup> selon l'Institut National de l'économie circulaire. Nous nommerons ces étapes « maillons » dans le cadre de ce travail afin d'illustrer une boucle de valeur sous un concept d'union de plusieurs maillons. Le schéma ci-dessous décrit des maillons potentiels tant pour des ressources de type biologique ou technique aux différentes étapes de leur cycle de vie.



10

Les 7 piliers de l'économie circulaire vus précédemment impliquent également d'aborder la question de proximité dans l'ensemble des maillons nécessaires aux boucles complètes de valeur. En effet, intrinsèquement, une boucle de valeur se construit avec différents maillons qui permettent d'instaurer différents niveaux de circularité et d'évaluer sa pérennité. Les sept piliers ne peuvent pas s'appliquer arbitrairement à chaque domaine, mais certains peuvent être renforcés pour améliorer la circularité d'une filière et tendre vers la complétude d'une boucle de valeur par la garantie d'une circularité vertueuse à toutes les étapes d'un cycle de vie « produit » ou « service ». Dans un contexte géographique tel que celui de l'Ile-de-France, l'analyse doit trouver sa pertinence dans les réalités territoriales, notamment du fait des secteurs économiques les plus représentés et des ressources disponibles. L'interaction entre acteurs de l'économie circulaire et contributeurs aux boucles de valeurs ne peut se penser sans s'astreindre à l'ancrage territoriale des démarches.

## 1.2.1 Le métabolisme francilien

En effet, comme expliqué lors de l'audition de l'Institut Paris Région par la commission Environnement et transition énergétique, l'étude d'un métabolisme<sup>11</sup> régional comme celui d'un corps humain permet de mettre en lumière l'ensemble des transformations qui s'opèrent dans un périmètre donné et qui contribue à son activité.

<sup>9</sup> <https://institut-economie-circulaire.fr/economie-circulaire/>

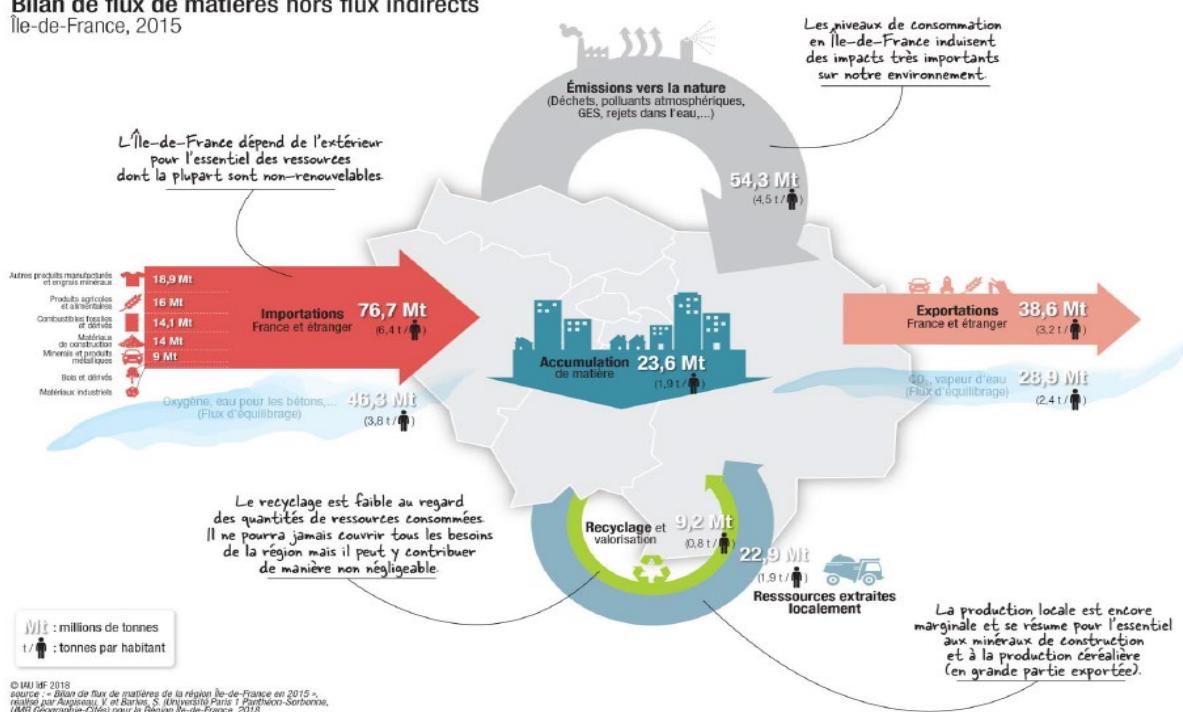
<sup>10</sup> <https://institut-economie-circulaire.fr/infographie/>

<sup>11</sup> Définition du métabolisme dans le dictionnaire Larousse : « Ensemble des processus complexes et incessants de transformation de matière et d'énergie par la cellule ou l'organisme, au cours des phénomènes d'édification et de dégradation organiques (anabolisme et catabolisme) », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A9tabolisme/50809>

La particularité de l'Ile-de-France consiste dans sa dépendance à l'extérieur pour l'essentiel des ressources matières et énergétiques, dont la plupart sont non-renouvelables (importations de 76,7 milliards de tonnes de matières). Parallèlement, les niveaux de consommations franciliens induisent des impacts très importants sur l'environnement (54,3 milliards d'émissions de matières vers la nature (déchets, etc...)). La production locale reste encore marginale et se résume pour l'essentiel aux minéraux de construction et à la production céréalière, largement exportée (22,9 milliards de tonnes de matières extraites localement et 38,6 milliards de tonnes de matières exportées). Le recyclage est également faible au regard des ressources consommées : il ne pourra jamais satisfaire la consommation totale, mais peut y contribuer (9,2 milliards de tonnes de matières recyclées et valorisées).

L'analyse du bilan des flux de matières hors flux indirects réalisées par l'IPR en 2015 permet ainsi d'obtenir un cliché partiel du métabolisme francilien en termes de flux de matières entrants et sortants du territoire. Cependant, une limite apparaît au regard de l'échelle choisie et de la prise en compte de l'ensemble des flux. En effet, l'Ile-de-France est une région entourée de nombreuses autres régions avec lesquelles elle partage des franges territoriales. Ces territoires présentent un enjeu fort du fait de flux et d'échanges dépassant les limites purement administratives. Le rapport et la contribution conjoints du Ceser Ile-de-France et du Ceser Centre Val-de-Loire<sup>12</sup> ont abordé cette thématique des coopérations interrégionales officielles et officieuses existantes. Les différents domaines concernés par l'économie circulaire puisent leurs ressources indépendamment des limites de chaque région. Les exemples en sont nombreux : les matériaux de construction regroupent une famille variée de matières, allant des granulats pour fabriquer le béton au gypse nécessaire à l'élaboration du plâtre. Autre exemple en provenance des sols, les matériaux biosourcés (comme le bois, la paille, le chanvre, le miscanthus, le lin, etc...) et les matériaux géosourcés (comme la terre crue et la pierre sèche) sont des ressources à utiliser au plus près de leur lieu de production et donc indépendamment d'une limite administrative. Néanmoins, leur traçage semble très complexe à déterminer (en termes de kilomètres parcourus et de composantes).

#### Bilan de flux de matières hors flux indirects Ile-de-France, 2015



13

<sup>12</sup> « Pour un aménagement concerté et équilibré des franges franciliennes : quelles nouvelles coopérations interrégionales ? », Ceser Centre-Val de Loire et Ile-de-France, 29 avril 2021

<sup>13</sup> Note rapide n°804 « L'Ile-de-France face au défi de l'économie circulaire », IPR, mars 2019

Le métabolisme apparaît ainsi comme une notion stratégique afin d'apprécier le potentiel « circulaire » d'un territoire, mais sa définition à l'aide d'indicateurs et de critères précis résulte d'une comptabilité complexe qui dépasse les limites administratives établies.

### 1.2.2 Les flux stratégiques de la Région Ile-de-France

Les boucles de valeur doivent s'inscrire dans un contexte de pertinence économique et environnementale afin de garantir leur pérennité. Si le métabolisme apporte des réponses concernant l'analyse d'un territoire et de ses diverses caractéristiques, l'identification de flux de ressources stratégiques résulte d'une étude visant à déceler les forces et les faiblesses de ce territoire.

La dépendance du territoire francilien se traduit par des « importations » très importantes concernant des flux stratégiques : elles représentent 90% de l'énergie consommée et 91% de la nourriture. Les flux stratégiques sont ici reliés aux besoins essentiels de la population, alimentation et énergie, néanmoins ils pourraient être étendus à des ressources nécessaires à des éléments basiques de vie (les matériaux de construction pour le logement). Cette dépendance devient ainsi un réel enjeu lors de situation comme celle du premier confinement dû à la pandémie de Covid-19 : il a été observé des ruptures d'approvisionnement de denrées alimentaires dans les points de vente et de distribution. Selon les chiffres de l'Institut Paris Région, les réserves alimentaires de l'Ile-de-France se situent entre 2 à 3 jours.

A l'opposé, la Région Ile-de-France, du fait de son statut de première région française en termes démographique et économique, induit une consommation importante et la production de déchets en grands nombres : 3,5 millions de tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an dont 2 millions de tonnes valorisables et 45 millions de tonnes de déblais générés par les chantiers du Grand Paris Express par exemple.

## LES CHIFFRES EN ÎLE-DE-FRANCE\*

\* chiffres issus des connaissances régionales (ROSE, IAU, Ordif, recensement Agreste, Refer, etc.)



<sup>14</sup> « Economie circulaire : bâtir des stratégies territoriales », Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (nouvellement AREC) Ile-de-France et Institut d'Aménagement Urbaine (nouvellement IPR), mai 2018

Le territoire francilien offre malgré tout un réel potentiel de développement de l'économie circulaire : mixité des espaces ruraux et urbains, activités agricoles, innovation et recherche, déploiement de la consommation responsable et des nouveaux modèles économiques, densité des volumes de déchets, nombreux acteurs engagés, filières intégrées, etc. Il s'agit maintenant de promouvoir et développer collectivement l'économie circulaire de façon transversale en fonction des atouts régionaux.<sup>15</sup>

### 1.3 Ecosystème francilien et socle fondamental en place

Des acteurs différents sont ancrés dans l'économie circulaire depuis déjà plusieurs dizaines d'années. Ces derniers lancent des initiatives et ont pu consolider leur modèle économique afin de le rendre pérenne même dans une situation où le modèle économique linéaire est prédominant. Les quelques exemples suivants donnent un aperçu du panorama francilien :

- Les acteurs de la collecte, du recyclage et de la valorisation des déchets comme la plateforme numérique et des solutions de collecte à destination des particuliers et des petites entreprises, Ecodrop<sup>16</sup> ;
- Les agriculteurs en circuits-courts comme la plateforme pour un approvisionnement en produits alimentaires en Essonne, Drive des Champs<sup>17</sup>, et ayant recours aux méthaniseurs comme le site O'Terre Energie<sup>18</sup> à Ussy-sur-Marne (Seine-et-Marne) depuis 2013 (puissance de 10 000 MWh/an et besoins en azote de 270 hectares de blé) ;
- Les ressourceries comme la Recyclerie du Gâtinais<sup>19</sup> qui a accompagné 107 personnes vers l'emploi grâce aux démarches d'économie circulaire et les ateliers de réparation/de réemploi comme l'atelier R-ARE<sup>20</sup> qui réutilise des fenêtres en fin de vie pour réaliser du mobilier à Romainville (Seine-Saint-Denis) ;
- Les plateformes de location et de mise en commun comme France Barter<sup>21</sup>, basée à Paris, qui mutualise les offres et les besoins entre entreprises ;
- Les collectivités territoriales engagées comme Plaine Commune<sup>22</sup>, communauté d'agglomération de la Plaine Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) qui a lancé une analyse de son métabolisme urbain dès 2014 en initiant des projets démonstrateurs comme la valorisation de béton concassé via Néaucité.

En parallèle de ces initiatives déjà observées, le contexte réglementaire a pu évoluer et tendre vers la confirmation du rôle des acteurs publics dans le déploiement de l'économie circulaire. Comme évoqué précédemment, l'échelon régional a été confirmé dans son rôle de coordination et d'animation en matière d'économie circulaire notamment au travers de la loi dite AGEC votée en février 2020<sup>23</sup>. Les collectivités territoriales à l'échelle intercommunale et communale possèdent également des compétences afférentes à l'économie circulaire, c'est pourquoi la constitution de comités liés à l'économie circulaire est une part intégrante du développement circulaire en Ile-de-France. En effet, le comité francilien pour l'économie circulaire comprend l'ensemble des parties prenantes de l'économie circulaire à l'échelle régionale comme la branche régionale de l'ADEME, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), la Région, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, mais aussi des chambres consulaires comme la CCI Paris-Ile-de-France ou représentative de domaines particuliers comme l'ESS avec la CRESS et un institut de recherche avec l'IPR. Ce comité de gouvernance de la vision de l'économie circulaire en Ile-de-France est un élément central dans le cadre d'échanges, de développement

<sup>15</sup> Id.

<sup>16</sup> <https://www.ecodrop.net/>

<sup>17</sup> <https://www.essonne.cci.fr/votrecci/suivre-lactualite-de-la-cci/actualites/portrait-drive-des-champs>

<sup>18</sup> <https://www.grdf.fr/entreprises/carte-de-france-des-references/biomethane/site-de-methanisation-o-terres-energies>

<sup>19</sup> <https://www.parc-gatinais-francais.fr/la-recyclerie-du-gatinais-donner-une-nouvelle-chance-aux-objets-et-aux-humains/>

<sup>20</sup> <https://www.construire-solidaire.fr/portfolio-item/atelier-r-are/>

<sup>21</sup> <https://www.francebarter.coop/>

<sup>22</sup> <https://eco.plainecommune.fr/nos-atouts/une-economie-novatrice/le-metabolisme-urbain/>

<sup>23</sup> Article L. 4211-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020

d'outils et de mutualisation aussi bien de ressources que de compétences pour développer et essaimer les initiatives.

Par extension, les chambres consulaires constituent également des éléments actifs de l'écosystème francilien en matière d'économie circulaire. Leurs actions contribuent à la transmission des bonnes pratiques auprès des acteurs économiques franciliens, mais également à la communication autour de l'économie circulaire auprès de leurs adhérents :

- La Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) aide au développement des circuits courts et de la méthanisation, et s'applique à l'étude de solutions alternatives comme l'agriculture de conservation, mais elle a également contribué à l'émergence d'une plateforme numérique permettant d'identifier des producteurs locaux intitulée « Produit en Ile-de-France » en partenariat avec la Région Ile-de-France<sup>24</sup> ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Paris – Ile-de-France contribue à des initiatives pour les entreprises comme la Bourse des déchets<sup>25</sup> pour favoriser le recyclage ou le réemploi, ou bien la plateforme ACT'IF<sup>26</sup> pour créer des synergies et de la mutualisation ;
- La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat développe la réparation par le biais du déploiement du label « Répar'acteurs »<sup>27</sup> avec l'ADEME à destination des artisans se positionnant dans cette visée environnementale et de réduction de ressources utilisées.

En complément de ces acteurs incontournables, certains domaines tels que l'économie sociale et solidaire constituent des interlocuteurs dynamiques en matière d'économie circulaire. Les valeurs de ces deux types de modèles économiques convergent sur de nombreux points. Si les premiers projets communs concernaient la gestion des déchets, ils sont désormais étendus à une palette plus importante de domaines : construction, alimentaire, textile... Ainsi, les synergies suivantes se retrouvent à la croisée de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : l'ancrage territorial, la gestion de la ressource, la coopération vers l'innovation, la création de nouveaux modèles économiques et la mobilisation du grand public<sup>28</sup>. Ceci fait de l'ESS une partie prenante à ne pas négliger au sein de l'écosystème francilien, puisqu'elle représente tout de même 7,1% de l'emploi francilien en 2016<sup>29</sup>. Cependant, il est à noter que l'ESS se trouve en dessous du taux national (d'environ 10%), mais peut constituer un co-bénéfice certain à mettre en avant dans le développement de projets conjoints entre ESS et économie circulaire. L'étude du cabinet de conseil Auxilia et de JP MORGAN confirme ce point puisqu'elle pointe un potentiel de 30 000 emplois directs par la constitution de nouvelles boucles de valeur en Ile-de-France<sup>30</sup>.

---

<sup>24</sup> <https://www.iledefrance-terredesaveurs.fr/produit-en-ile-de-france/adherents>

<sup>25</sup> <https://www.bourse-des-dechets.fr/>

<sup>26</sup> <https://www.cci.fr/web/developpement-durable/actif>

<sup>27</sup> <https://www.artisanat.fr/reparateurs>

<sup>28</sup> <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/orree-guideecetess-2018-a5-v1-2.pdf>

<sup>29</sup> <https://www.cressidf.org/observatoire-idf/les-chiffres-de-less/>

<sup>30</sup> Etude « Emplois circulaires au carré : l'économie circulaire, ses emplois et ses opportunités pour l'ESS dans l'Ile-de-France de 2030 », Auxilia et JP MORGAN, Juin 2019

## 2. Freins à la complétude des boucles de valeur sur le territoire francilien

### 2.1 Les ressources stratégiques : raréfaction, identification et résilience

Evoqué dans la partie dédiée à son analyse, le métabolisme francilien présente des caractéristiques propres qui amènent à nous questionner sur la capacité du territoire à assurer l'approvisionnement pour des ressources stratégiques.

L'Île-de-France, par son poids économique et démographique, est extrêmement consommatrice en ressources essentielles pour des secteurs en tension comme le bâtiment. En effet, la pression démographique tend à créer des projets de construction et de rénovation afin de pouvoir accueillir toutes les personnes souhaitant accéder à un logement. Le granulat impliqué dans la production de béton est par conséquent au cœur de la demande des acteurs du bâtiment et des travaux publics afin de mener à bien leurs projets. C'est pourquoi la raréfaction d'une telle matière première devient un enjeu incomparable et peut mettre en péril la boucle de valeur afférente à la construction par exemple.

#### ***Le granulat, ressource affaiblie en Île-de-France***

L'Île-de-France consomme entre 25 et 30 Mt de granulats par an, mais ne produit que 55 % de ses besoins. Le SDRIF a établi un objectif du maintien de la dépendance à un approvisionnement extérieur à hauteur de 45%, cependant celui-ci a été dépassé récemment. Cette situation est notamment le résultat d'une forte baisse, depuis une vingtaine d'années, des capacités de production de granulats en Île-de-France.

Trois raisons expliquent cet affaiblissement selon l'IPR : l'épuisement d'une partie des gisements de granulats alluvionnaires, des choix industriels de la part des acteurs de la filière francilienne et des difficultés croissantes d'ouverture de carrières. En effet, cette dernière justification se trouve au cœur d'enjeux en termes de d'impact environnemental et d'acceptabilité sociale.

Depuis une dizaine d'années, des granulats recyclés sont produits sur le territoire francilien mais ne couvre que 15 à 20% de la consommation régionale et ce, sur des usages principalement inadaptés à leur qualité.

31

Il en est de même pour les matières secondaires telles que les déchets. En effet, ces derniers ont une réelle vocation à constituer un gisement de ressources valorisables et exploitables. Cependant, l'identification en tant que tel apparaît comme un enjeu fort. Les territoires franciliens disposent de réels potentiels, mais qui ne sont pas visibles. Ainsi, l'exemple des menuiseries plastiques en fin de vie apparaît comme une illustration parfaite de cette problématique.

<sup>31</sup> « Granulats en Île-de-France, panorama régional », DRIEE, IAU et UNICEM, juin 2017

### **L'importation des menuiseries PVC en fin de vie pour leur valorisation**

L'entreprise, Veka Recyclage, opère dans le secteur du recyclage et de la valorisation des menuiseries PVC en fin de vie. Son directeur, François AUBLE, a identifié une problématique très importante au sein cette filière.

Pour assurer le flux nécessaire à son activité, Veka Recyclage importe 40% de ses besoins en menuiseries PVC en fin de vie depuis le Royaume-Uni, car la collecte en France ne lui assure l'accès qu'à 10 à 20% du potentiel de menuiseries en fin de vie. Afin de garantir la pérennité de son modèle économique, l'entreprise doit valoriser cet intrant sous forme de Matière Plastique Recyclée (MPR) et ne dispose pas d'assez d'intrants avec le gisement français disponible.

En Ile-de-France, le dynamique de renouvellement urbain constitue une réelle possibilité de gisement pour ce type d'entreprise. Si d'autres pays européens comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne ont déjà identifié un tel potentiel, l'amorce n'est pas encore effectuée en France.

32

Enfin, les ressources stratégiques questionnent également la notion de résilience d'un territoire au regard de la proximité. L'alimentation des Franciliens dépend notamment des filières agricoles présentes. L'agriculture francilienne a été historiquement structurée vers la production céréalière au travers des filières blé, farine et pain. Pour illustration, l'autonomie théorique en blé de la Ville de Paris est de 200%. Néanmoins, elle est peu tournée vers l'élevage (5%) et le maraîchage (2%)<sup>33</sup>. Ainsi, la demande des 12 millions de consommateurs est largement au-delà (dans des rapports allant de 1 à 100 selon la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) des capacités de production agricole et de transformation agroalimentaire francilienne dans chacune des filières : légumes et fruits, viandes (ovine, bovine, volaille), et produits laitiers.

Par ailleurs, les produits alimentaires transitent par le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis et proviennent pour 70% de France, notamment des régions voisines productrices de légumes comme les Pays-de-la-Loire et Centre Val-de-Loire. Le « train des primeurs » reliant Perpignan à Rungis a été arrêté en juillet 2019 et remplacé par des convois de semi-remorques<sup>34</sup>. Le contexte de la crise sanitaire en mars 2020 a mis à mal ce nouveau mode d'approvisionnement avec le confinement. Ainsi, des pénuries d'aliments essentiels comme les œufs ou le beurre ont pu être observées en Ile-de-France.

## **2.2 La problématique de l'échelle et du maillage territorial**

Par extension aux limites des ressources stratégiques franciliennes, la notion de proximité est intrinsèquement liée à celle de périmètre et d'échelle. En effet, les boucles de valeur trouvent leur essence dans des synergies et des interactions sur un territoire et donc dans la proximité. L'échelle territoriale francilienne associée à la mise en œuvre de démarches d'économie circulaire peut ainsi rencontrer divers obstacles.

En premier lieu, les réalités territoriales sont souvent bien différentes de l'échelon territorial et de la notion du local développée par les acteurs publics. Chaque ressource possède sa propre échelle territoriale qui doit être appréciée au regard de divers facteurs comme la capacité du territoire à sa production, son approvisionnement etc... Une généralisation est impossible du fait de la diversité des ressources. Le « local » est défini administrativement comme dans le cas du label « Produit en Ile-de-France »<sup>35</sup>, lancé par la Région Ile-de-France, pour valoriser le terroir et mettre en avant les producteurs locaux. Néanmoins, une telle démarche peut paraître contre-productive du fait des divergences entre limites administratives et périmètre de synergies économiques. Le cloisonnement

<sup>32</sup> Audition de F. AUBLE, Directeur de Veka Recyclage et Président du Syndicat des Régénérateurs de matières plastiques, le 16 novembre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>33</sup> « Etat des lieux de l'alimentation à Paris : carnet des enjeux », Mairie de Paris, 2016

<sup>34</sup> *Train-Primeur Perpignan-Rungis : Fret SNCF revient dans la danse pour un redémarrage à l'été 2021*, L'Indépendant, 7 février 2021

<sup>35</sup> <https://www.iledefrance-terredesaveurs.fr/produit-en-ile-de-france/presentation-de-la-marque-regionale-produit-en-ile-de-france>

du périmètre des circuits courts peut ainsi être questionné comme dans le cas des franges territoriales.

### ***Les franges franciliennes, une remise en cause du local ?***

Le Ceser Ile-de-France et le Ceser Centre Val-de-Loire ont initié un travail de questionnement des coopérations interrégionales à l'échelle des franges territoriales de ces deux régions. Des interrelations fortes sont observées dans ces zones se trouvant sur les deux régions administratives.

Ainsi, des enjeux peuvent être soulevés notamment du point de vue alimentaire. Si les limites administratives franciliennes sont bien délimitées, quelle est la valeur du local dans le cas où un produit récolté dans le sud de l'Essonne est acheminé jusqu'au nord des Yvelines ? La proximité se trouvera davantage dans les relations qu'entretient le sud de l'Essonne avec le Loiret. La définition administrative du « local » dans le périmètre régional perd donc son sens face aux réalités territoriales.

Dans un deuxième temps, la question de l'échelle et de la proximité aborde un autre frein concernant le maillage d'un territoire. L'économie circulaire implique l'essaimage d'initiatives sur un périmètre vers plus de synergies et davantage d'interrelations. L'Ile-de-France est une région connaissant de nombreuses inégalités territoriales entre la Petite couronne et la Grande couronne par exemple. L'absence de relais dits « circulaires », par référence à des points de déploiement de démarches d'économie circulaire sur le territoire, peut s'observer dans des zones moins attractives et moins génératrices de débouchés économiques. Si l'économie circulaire peut à coup sûr constituer un levier, il n'est pas impossible que l'amorce soit plus complexe à mettre en œuvre au regard des disparités territoriales. La collecte des déchets dans les zones rurales est ainsi un parfait exemple de ce frein qui induit des conséquences désastreuses pour l'environnement comme le recours aux dépôts sauvages.

### ***Le maillage territorial de la collecte des déchets dans les zones rurales, une problématique ?***

Marie COMBARIEU, la fondatrice d'Ecodrop, explique que dans le cas de la collecte des déchets du bâtiment il persiste également des inégalités territoriales en matière de maillage. La solution proposée par cette entreprise repose sur la création d'un réseau de déchetteries professionnelles, une association avec des transporteurs et la mise en place d'un outil digital de mise en relation. Si le maillage proposé par l'entreprise affiche un maximum de 15 km entre le chantier et les points de collecte, un réel défi réside dans la présence à proximité des massificateurs de déchets, qui n'est pas la même partout. Par extension, dans certaines zones rurales, le maillage en termes de relais devient beaucoup plus complexe. La Seine-et-Marne possède désormais un maillage satisfaisant, mais qui n'est dû qu'à l'ouverture du réseau à d'autres acteurs de la collecte comme les déchetteries publiques et de négoce.

36

## **2.3 Le modèle circulaire ne bénéficie pas assez d'incitation**

Les politiques en faveur de la transition écologique et économique ont toujours besoin de leviers pour se développer et être acceptées par le plus grand nombre. La question de l'incitation devient ainsi centrale afin de nourrir cette acceptabilité d'opérer un tournant pour tous les acteurs.

Le prix des projets impliquant des démarches circulaires ne sont pas encore assez incitatifs. En effet, comme cela a pu être rapporté lors de l'audition de Stéphane LE GUIRRIEC, Président-directeur d'AGYRE, il est nécessaire de mettre en avant un coût des projets circulaires équivalents à des projets considérés comme classiques pour rendre l'initiative attractive. Beaucoup de projets

<sup>36</sup> Audition de M. COMBARIEU, Fondatrice d'Ecodrop, le 15 février 2021 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

dans le bâtiment se caractérisent par un prix trop élevé, notamment dans une période de baisse de budget pour les collectivités territoriales.

Ce développement de l'incitation rencontre encore trop d'obstacles pour permettre aux filières de l'économie circulaire d'être en concurrence égale avec des filières classiques. L'exemple des déchets et de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) démontre les limites du système actuel. Ce type dispositif permet d'accroître la responsabilité des fabricants et distributeurs de produits en les obligeant à participer financièrement à la gestion des déchets issus des produits. L'objectif réside dans l'intégration du coût environnemental de gestion des déchets dans la perspective d'un prix plus réaliste. Cependant, même si une REP Bâtiment devrait bientôt voir le jour, elles ne sont pour l'instant étendues qu'à trop peu de filières et ne sont pas assez contraignantes.

Par conséquent, les débouchés illégaux sont encore privilégiés par les acteurs producteurs de déchets du fait de cette concorde d'absence de contrainte et d'incitation. Les dépôts sauvages, illustrés par le gigantisme de certains comme celui observé à Carrières-sous-Poissy<sup>37</sup>, sont les révélateurs de ce manque dans la politique d'incitation à la gestion des déchets. Par ailleurs, leur accessibilité et le manque de conscientisation de leurs impacts sur l'environnement suggèrent l'importance de la sensibilisation des petits acteurs économiques pour y remédier.

Il apparaît ainsi que l'écosystème des entreprises circulaires est encore trop restreint à des acteurs isolés et pas dimensionné pour permettre un tournant global.

En effet, la question des volumes traités ou générés à travers la valorisation peut se faire le reflet d'une échelle trop peu ambitieuse à l'heure actuelle. Les massificateurs et les valoriseurs de déchets ont souvent des installations qui fonctionnent idéalement dans un environnement où le modèle linéaire classique est de mise. Ainsi, leur production est souvent à l'équilibre ou moindre que leurs capacités. Néanmoins, le surplus d'un flux de ressources n'impliquera pas forcément une suractivité et demandera davantage d'investissements pour adapter les dimensions des installations sans une certitude dans la pérennité de ces flux plus importants<sup>38</sup>.

Une clause circulaire disponible pour les appels d'offres pourrait constituer une alternative de levier au développement de cet écosystème. Elle n'est cependant pas encore généralisée et est encore trop peu promue comme un outil utile pour les collectivités territoriales. A l'image de la clause environnementale, elle nécessite cependant un travail de mise en œuvre afin de garantir une option réellement impactante pour marquer un tournant parmi les acteurs économiques.

### **La clause environnementale dans les marchés publics, un succès ?**

L'introduction des clauses environnementales dans la commande publique n'a eu à ce jour qu'un succès relatif. En 2018, seuls 18,6% des marchés publics appliquaient des clauses environnementales selon le Ministère de l'économie et des finances. Pour cette raison, il est important de rester vigilant dans la définition et l'application des clauses génériques en matière d'économie circulaire, afin de ne pas affecter la réalité « des meilleures offres » par une restriction de la concurrence. L'écosystème actuel dans lequel l'économie circulaire se construit ne prend pas encore assez en compte la phase amont, directement auprès des acteurs économiques candidats aux appels d'offres, et reste trop en aval.

<sup>37</sup> « La ville va devenir une décharge à ciel ouvert » : à Carrières-sous-Poissy, le fléau des dépôts sauvages, Le Parisien Yvelines, 22 février 2021

<sup>38</sup> Auditions de F. AUBLE, Veka Recyclage, et M. COMBARIEU, Ecodrop, par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

## 2.4 Une réglementation et des normes en constante évolution

Le levier réglementaire peut contribuer à la levée des barrières empêchant le développement de l'économie circulaire nationalement et à l'échelle régionale. L'incitation mentionnée précédemment en est une partie intégrante, tout comme le caractère contraint qui se matérialise par l'apparition de nouvelles normes. Cependant, le système juridique et assurantiel présent ne permet pas encore ce pas en avant.

La loi dite AGEC, adoptée en février 2020, introduit de nouvelles mesures bénéfiques pour le déploiement de l'économie circulaire et esquisse des perspectives structurantes. Si de nouvelles REP ont été introduites telles que celles des produits et matériaux de construction et les différentes huiles ainsi que d'autres qui ont été étendues (emballages non ménagers, emballages de restauration rapide et véhicules hors d'usage), certaines filières ne font pas l'objet d'une attention particulière et précise : par exemple, la filière plastique connaît certaines avancées mais aucun seuil de matières plastiques valorisées n'a été défini pour la production des menuiseries plastiques. Selon François AUBLE, Directeur de Veka Recyclage, cette absence de mesure place la France en retard par rapport à certains pays européens comme le Royaume-Uni et ne permet pas de développer les boucles de valeur liées<sup>39</sup>.

Il en est de même pour l'assurabilité de matériaux ou de techniques issus de démarches afférentes à l'économie circulaire (recyclage, valorisation, allongement de la durée de vie, réparation). La temporalité d'acceptation des certifications délivrées par des organismes comme l'Association française de normalisation (AFNOR) diffère des innovations disponibles sur le marché. Dans le domaine du bâtiment, il y a un réel enjeu avec la responsabilité en termes de garantie décennale. Pour l'instant, seules les techniques de travaux courantes, homologuées par la Commission Prévention Produits de l'Agence Qualité Construction, organisme de référence pour la construction, sont assurées dans le cadre de chantier. Le listage et la généralisation de certaines techniques n'est pas forcément opérant, mais constitue une des principales barrières à davantage de prise en compte des matériaux et techniques dans les garanties décennales par les assureurs<sup>40</sup>.

## 2.5 Acceptabilité sociale et changements de comportements de consommation

Le dernier frein réside dans une composante davantage sociétale et déjà mentionnée dans l'avis du Ceser relatif à la sobriété énergétique<sup>41</sup>. La circularité doit se faire à l'épreuve de l'acceptabilité sociale des projets et des différents impacts qu'ils peuvent avoir sur les modes de vie, sous-entendus les modes de consommation et de production.

La méthanisation constitue un parfait exemple d'économie circulaire au cœur de la controverse liée à l'acceptabilité sociale. Ce procédé implique le phénomène biologique de fermentation de matières organiques (déchets alimentaires, ordures ménagères, résidus agricoles) pour permettre une dégradation naturelle et la production de biogaz mais aussi du digestat, qui peut être utilisé comme fertilisant par les agriculteurs. Les sites de méthanisation rencontrent une forte opposition en raison de problèmes de stockage et d'odeurs. Ainsi, les nuisances récurrentes, la méconnaissance du public et une mauvaise intégration paysagère peuvent mettre en péril des projets qui s'intègrent parfaitement dans l'écosystème local : valorisation de déchets provenant du périmètre alentour, production d'une énergie locale, utilisation du digestat par les agriculteurs avoisinants.

Si les modes de productions peuvent faire l'objet de réticences, le phénomène est observé également concernant les changements de comportements liés aux modes de consommation alternatifs inclus dans l'économie circulaire.

<sup>39</sup> Audition de F. AUBLE, Directeur de Veka Recyclage et Président du Syndicat des Régénérateurs de matières plastiques, le 16 novembre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>40</sup> Audition d'E. LEDOUX, Directrice de l'Institut national de l'économie circulaire, le 9 décembre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>41</sup> « Sobriété énergétique : quelles actions concrètes en Ile-de-France ? », Ceser Ile-de-France, 27 février 2020

L'économie de la fonctionnalité oppose une vision qui se détache de la propriété d'un bien ou d'un usage. La logique de location s'intègre dans une vision de partage et d'usage collectif. L'individualisation de l'accès à un bien ou à un service se met alors au service d'un usage raisonné pour en faire bénéficier le plus grand nombre. Ainsi, un biais de propriété et de rareté peut mettre à mal ces pratiques.

La réparation, le développement de la vente d'objets de seconde main et le réemploi s'opposent également au paradigme actuel valorisant davantage le neuf. Les personnes considèrent l'acquisition d'un bien neuf comme le reflet d'un statut social plus valorisé par les autres. Par conséquent, certains publics se détournent de ces initiatives plus bénéfiques pour l'environnement car elles sont amalgamées avec un manque de ressources financières pour les achats basiques. L'économie circulaire met en avant une économie synonyme des pratiques économiques de bonne gestion financière et de privilège de la qualité sur la quantité. Ceci se positionne en décalage total avec les tendances systémiques promouvant le consumérisme et un flux continual de nouveautés.

### 3. Leviers

#### 3.1 Réaliser un état des lieux complet du métabolisme francilien avec l'aide des régions limitrophes : dresser un constat des flux transitant en Ile-de-France et leurs impacts sur les activités franciliennes, ainsi que des flux alternatifs disponibles

Le premier levier identifié dans le cadre de ce rapport a trait au métabolisme d'un territoire évoqué à travers les ressources dans la partie relative aux freins. Une observation précise et documentée permet d'obtenir un constat des flux disponibles et leurs différents impacts sur l'Ile-de-France.

Selon l'Institut Paris Région auditionné par la commission, la résilience des territoires est l'objet d'une importance particulière dans la maîtrise de leur métabolisme mais aussi l'étude des caractéristiques régionales et des échelles inférieures : « fortes externalisations des capacités productives (donc notre métabolisme se joue en grande partie ailleurs) et accumulation (nombreuses ressources immobilisées, bâtiments, infrastructures, qui peuvent être les ressources secondaires, dites « circulaires », de demain) »<sup>42</sup> pour le territoire francilien. Dans un contexte de croissance économique et d'utilisation des ressources, cette analyse vectrice d'économie circulaire ne doit pas se focaliser uniquement sur la gestion des ressources pour un territoire mais aussi impliquer la réduction de l'empreinte carbone (baisse des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre).

L'Ile-de-France ne dispose pas de ressources illimitées disponibles pour chaque filière présente localement. Selon les filières choisies, il y a une différence de référentiel et de disponibilité. Le territoire ne pourra répondre à tous les besoins et donc le levier dépend des marges d'autonomie, mais aussi des autres territoires limitrophes et à proximité. Il faut ainsi mener une observation afin de les connaître ainsi que leurs ressources. L'Institut Paris Région suggère d'apprécier le périmètre de l'Ile-de-France davantage sous l'angle de bassin parisien. En effet, la Seine permet d'envoyer des déchets en Normandie, la paille est une ressource présente en Grande couronne et en région Centre-Val de Loire<sup>43</sup>. Cependant, il convient de procéder au cas par cas en matière de coopération inter-territoires. Ainsi, c'est dans ce sens qu'un observatoire des ressources partagé avec les régions voisines, en cours de lancement selon l'Institut Paris Région, est un outil indispensable. Celui-ci permettra de « réaliser un diagnostic fin des ressources et du périmètre, dépasser l'aspect servant-servi et interroger le modèle endogène souhaité »<sup>44</sup>.

Les régions proches constituent des viviers de ressources également, notamment sur le plan agricole. Il faut ainsi privilégier les circuits courts sur une échelle proche.

#### 3.2 Mobiliser les territoires franciliens à l'échelle des intercommunalités et des communes dans une stratégie régionale globale déployée aux différentes échelles pertinentes sans mettre de côté les coopérations interrégionales quand elles relèvent réellement du local

La mobilisation des territoires est un levier indispensable pour essaimer les initiatives et les projets à l'échelon local. La Région dispose d'un rôle de coordination sur l'ensemble des échelons inférieurs (départements, intercommunalités et communes) en fonction de leurs compétences.

<sup>42</sup> Audition de T. HEMMERDINGER, L. MARIASINE et M. VIALLEIX, chargés d'études à l'Institut Paris Région, le 26 octobre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>43</sup> Id.

<sup>44</sup> Id.

Ainsi, il a été observé que des stratégies locales « économie circulaire » commencent à émerger au niveau des territoires : à l'échelle des villes et des intercommunalités principalement (Cœur Essonne, Est ensemble, Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, les Parcs Naturels Régionaux...). L'élément central est la détermination des flux prioritaires à circulariser<sup>45</sup>. Il y a une réelle difficulté d'enclencher des changements pour les territoires. Par exemple, la SREC est complète en termes d'actions pour des zones comme les PNR, mais le circuit court est plus facile en zone urbaine car les distances diffèrent en fonction des zones urbaines/rurales. Par conséquent, il est déterminant de proposer des actions qui aident directement l'échelon concerné (par exemple l'élaboration des appels d'offres de marchés publics et les règlements d'urbanisme) sans forcément avoir recours à des plans ou stratégies locales.

### ***L'innovation circulaire au cœur de la Métropole du Grand Paris***

Le hub AGYRE, initié par le Centre d'études et de recherche de l'industrie du béton (Cerib), inscrit sa volonté de démontrer l'impact de l'économie circulaire sur le secteur de la construction. Au sein d'un groupement regroupant le Cerema, le Cerib, l'entreprise Neo-eco, le Cetu et le cabinet Ginger Burgeap, le marché public relatif au recyclage et valorisation des matériaux excavés lancé par la Société du Grand Paris permet de promouvoir une stratégie de valorisation pour développer les filières de valorisation d'éco-matériaux et intégrer ces démarches dans les projets d'aménagement du territoire. En parallèle, AGYRE est également impliqué en partenariat avec l'entreprise Saint-Gobain sur des recherches liées à la mise au point d'un béton de terre.

46

La SREC doit ainsi être utilisée pour irriguer les territoires que ce soit au sein de leurs documents ou des actions entreprises. Des actions concrètes sont observées sur les territoires concernés : collecte des biodéchets testée par le SYCTOM dans trois arrondissements parisiens, aide aux ressourceries dans leur accès au foncier et la structuration de leur modèle économique, l'expérimentation d'une rue Zéro Déchets dans le 10ème arrondissement<sup>47</sup>, une démarche d'écologie industrielle et territoriale dans le Quartier des Deux Rives (12ème-13ème arrondissements)<sup>48</sup>, le diagnostic de tous les déchets dans les opérations de déconstruction-construction dans le cadre du renouvellement urbain de Plaine Commune<sup>49</sup>... Si l'on fait l'addition de toutes les actions présentes en Ile-de-France, différentes dynamiques sont présentes. Beaucoup de projets sont étiquetés « économie circulaire » mais pas à l'échelle voulue, comme le démontrent les retards dans la mise en place des Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, donc la clé sera l'essaimage.

Enfin, il y a la nécessité d'encourager et de renforcer les logiques de solidarité territoriale à toutes les échelles et la spécialisation des territoires, afin de rapprocher les lieux de production des lieux de consommation en limitant les effets « frontière ». Dans ce cadre, il paraît nécessaire de conjuguer les réflexions liées à l'économie circulaire à toutes les échelles et à travers des coopérations interrégionales comme cela est déjà observé au niveau des franges avec la Région Centre-Val de Loire<sup>50</sup>.

<sup>45</sup> Audition de T. HEMMERDINGER, L. MARIASINE et M. VIALLEIX, chargés d'études à l'Institut Paris Région, le 26 octobre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>46</sup> Audition de S. LE GUIRRIEC, Président d'AGYRE, le 16 novembre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>47</sup> Dans le cadre de la Feuille de route Climat de la Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, un projet d'expérimentation du « Zéro Déchet » a été lancé fin 2018 à l'échelle de la rue de Paradis. Diverses actions ont été mises en œuvre : un groupe de pilotage autour de la Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, des groupes de travail liés à des thématiques particulières, des événements publics (formations pratiques, partage de savoirs-faires, visites).

<sup>48</sup> *L'écologie industrielle s'installe à Paris*, L'écho circulaire, 27 février 2018

<sup>49</sup> [https://plainedeurope.fr/fileadmin/user\\_upload/Portail\\_Plaine\\_Commune/ACTUS/ACTUS\\_2019/AAP\\_MU.pdf](https://plainedeurope.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/ACTUS/ACTUS_2019/AAP_MU.pdf)

<sup>50</sup> « Pour un aménagement concerté et équilibré des franges franciliennes : quelles nouvelles coopérations interrégionales ? », Ceser Centre-Val de Loire et Ile-de-France, 29 avril 2021

### **3.3 Développer les outils de mesure et de pilotage afférents à cette stratégie pour une évaluation qualitative et quantitative des avancées mises en œuvre, et accompagner la transition**

Un autre pan des nécessités pour mettre en œuvre l'économie circulaire au niveau de l'Ile-de-France réside dans l'évaluation des besoins et des outils mis en œuvre.

Une telle approche implique un développement quantitatif de l'évaluation avec un objectif de recensement des différents initiatives franciliennes par le biais de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT), l'Institut Paris Région et l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC) et qualitatif avec un retour d'expérience des différents acteurs aidés par la Région afin d'optimiser les différents dispositifs, de réaliser des enquêtes de satisfaction et de questionner l'opérativité des mesures mises en place.

La Région a fixé des ambitions sur des indicateurs macroscopiques : une réduction de 30% du ratio consommation de matières/Produit Intérieur Brut et une réduction des consommations indirectes liée au questionnement des modes de consommation<sup>51</sup>. Les nouveaux indicateurs de circularité peuvent donner du sens à l'action, mais cette dernière peut aussi avoir un impact sur l'indicateur. Il s'agira d'opérer un ajustement de la stratégie régionale à la lueur des retours d'acteurs et des résultats de la mission d'observation des ressources en prenant en compte la différence de référentiel selon les filières choisies (BTP, alimentation, production d'énergie...).

### **3.4 Constituer un réel écosystème des acteurs de l'économie locale pour permettre une montée en compétence de l'ensemble du monde économique et partager les bonnes pratiques**

La constitution d'un écosystème des acteurs franciliens de l'économie circulaire est également un prérequis pour permettre une co-construction équitable. Les notions de synergie et de proximité seront essentielles dans cette perspective de circularisation de l'économie francilienne.

Beaucoup d'initiatives isolées sont observées impliquant des mobilisations des acteurs souvent élevées, mais des disparités dans la typologie d'organisations et leurs investissements (PME/TPE, artisans et grands groupes ne sont pas au même niveau de compétences et de capacité d'action). Même si la volonté de l'Etat et des collectivités territoriales de tout échelon est bien présente, l'écart reste important avec la réalité du terrain qui affecte différemment en fonction des difficultés rencontrées. Un acteur devient ainsi indispensable pour connecter l'ensemble de ces acteurs, simplifier leur quotidien et amplifier les projets dans la perspective de lever ce frein. C'est par exemple la volonté du hub AGYRE qui se positionne comme facilitateur et démonstrateur de l'effectivité de projets d'économie circulaire sur des projets de construction.<sup>52</sup>

#### ***Les projets démonstrateurs du hub AGYRE pour la construction circulaire***

Le hub AGYRE, initié par le Centre d'étude et de recherche pour l'industrie du béton, se positionne en tant que facilitateur dans le domaine de la construction circulaire. Son activité d'interface se base sur 5 phases successives afin de généraliser la circularité dans les projets de construction : démonstration, communication, réPLICATION, progression, réitération.

AGYRE a déjà initié deux projets, le ONZE et OLYMPI, à Chartres en passant d'une construction de 12 logements à 36 logements et en intégrant davantage d'items de l'économie circulaire : granulats recyclés et bétons bas carbone, démarche d'écologie industrielle et territoriale élargie, prise en compte de l'évolutivité de la construction.

53

<sup>51</sup> Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, adoptée par le Conseil Régional le 24 septembre 2020

<sup>52</sup> Audition de S. LE GUIRRIEC, Président d'AGYRE, le 16 novembre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>53</sup> Id.

La communication devient ainsi fondamentale pour faire connaître des projets précis d'économie circulaire. Ce type d'initiative permet de mettre en avant l'idée de synergie entre les 7 piliers de l'économie circulaire (voire Partie I). AGYRE, par ce biais, lance un premier contingent pilote d'apprentis à la rentrée 2021 pour déconstruire l'idée que l'économie circulaire n'est pas vectrice de carrière professionnelle.

Par ailleurs, l'autre vecteur de constitution d'un écosystème circulaire réside dans le développement de la commande publique, déjà bien amorcé par la Région Ile-de-France. L'Institut National de l'Economie Circulaire a apporté son aide à la Région sur l'élargissement des programmes de commande publique comme le GIE « Maximilien » et la mise en place de clauses d'économie circulaire<sup>54</sup>. Dans cette perspective, les collectivités territoriales doivent « se mobiliser et afficher un volontarisme politique pour que le marché circulaire atteigne une taille critique »<sup>55</sup>.

Ceci permettra une incidence favorable tant en termes d'emplois que de coût des projets circulaires. Par conséquent, le frein assurantiel qui cristallise encore les inquiétudes et les craintes pourra être levé puisque les techniques seront normalisées. La diffusion et la communication autour des techniques et des processus circulaires doivent être favorisées vers l'ensemble des acteurs de l'écosystème francilien et ceux de toute taille et poids économique. En parallèle, cette égalité dans la diffusion de l'information décloisonnera la temporalité des différents acteurs. Ceci permettra de développer davantage de synchronicité entre eux en vue de l'harmonisation de l'ensemble de l'écosystème.

### **3.5 Développer la synergie et les interactions à l'échelon local à travers des plateformes de territoires pour développer le lien de proximité entre les différents acteurs publics ou privés**

Un des éléments fondamentaux de l'économie circulaire est l'interaction entre acteurs afin de créer des boucles de valeur qui présentent des co-bénéfices pouvant impacter l'ensemble de la chaîne de valeur. Le Programme National de Synergies Inter-entreprises<sup>56</sup> lancé en 2015 par l'Etat est une initiative expérimentale lancée dans plusieurs Régions (Auvergne-Rhône Alpes, Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine) qui a permis la détection de ces synergies et fédérer plus de 500 entreprises autour de ce principe.

Si l'Ile-de-France n'a pas fait partie des territoires engagés dans ce processus, elle peut néanmoins capitaliser sur des initiatives et essaimer les démarches d'écologie industrielle et territoriale. Des acteurs publics et privés peuvent dans le cadre d'une zone d'activités économiques ou d'une zone industrielle unir leur diversité de forces et de ressources afin de pallier les besoins mutuels. En plus de favoriser les dialogues entre filières et acteurs différents, cela introduit également un lien renforcé entre les différentes organisations présentes sur un territoire même si cela nécessite la présence d'un acteur opérant en tant qu'interface. Des projets matures de la sorte sont déjà présents en Ile-de-France comme la Zone Paris Nord 2 à proximité de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle<sup>57</sup>.

<sup>54</sup> Audition d'E. LEDOUX, Directrice de l'Institut national de l'économie circulaire, le 9 décembre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>55</sup> Id.

<sup>56</sup> <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1747-programme-national-de-synergies-interentreprises.html>

<sup>57</sup> <https://www.parisnord2.fr/>

### **L'écologie industrielle et territoriale au cœur de la Zone Paris Nord 2**

Une zone d'activités commerciales (ZAC) de 550 entreprises et d'un million de m<sup>2</sup> est gérée par un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) regroupant 3 associations. La politique environnementale de la zone implique une gestion collective et durable des déchets déléguée à l'association Paris Nord 2 Gestion qui optimise les contrats en fonction des déchets présents dans le parc d'activités en vue de la valorisation future. Une initiative est également lancée pour pouvoir créer un centre de massification au sein de la ZAC grâce à l'agrégation des déchets des différentes entreprises présentes. La position du GIE est très intéressante dans ce type de démarche puisqu'elle permet un interfaçage fluide facilitant la mise en œuvre de telles solutions collectives.

Les plateformes deviennent ainsi un outil de choix afin d'implémenter ce processus sur un territoire, quel que soit leur périmètre ou objectif. Elles peuvent revêtir différentes formes, numériques ou non, et présenter différentes caractéristiques :

- Les plateformes dédiées à des filières précises comme CIRCOLAB<sup>58</sup>, initiative des assureurs du bâtiment et regroupant les maîtres d'ouvrage dans la perspective de fédérer les acteurs de la construction et de l'immobilier autour de l'économie circulaire mais aussi de leurs donner des outils méthodologiques ;
- Les plateformes spécifiques à un pan de l'économie circulaire comme Collaborative Recycling<sup>59</sup>, entreprise spécialisée dans le réemploi et la seconde vie qui anime la plateforme « Ville de Paris Réemploi » afin de détourner le flux des encombrants de la fin de vie et qui lancera une plateforme « Communauté Campus » à destination des étudiants qui pourront accéder à des ressources pour se meubler ;
- Les plateformes consacrées à un échelon local comme « Grandpariscirculaire.org »<sup>60</sup>, développée grâce à l'aide de l'INEC, qui regroupe tous les acteurs de l'économie circulaire au niveau de la Métropole du Grand Paris, diffuse les événements circulaires, les appels à projet et des outils.

### **3.6 Favoriser l'installation de relais circulaires par des actions de revitalisation rurale, de promotion des synergies ou de sensibilisation sur l'ensemble des territoires franciliens**

L'importance des territoires est plus que jamais primordiale au regard du caractère local que revêt l'économie circulaire. L'essaimage est une clé qui doit se traduire par le développement de relais dits circulaires, des projets épousant un ou plusieurs des 7 piliers, sur l'ensemble d'un périmètre que ce soit en zone urbaine ou rurale.

S'il a été observé par l'IPR que les projets dans les zones urbaines ont davantage tendance à se concrétiser du fait d'une densité plus importante mais aussi de distance entre acteurs qui est réduite, la question est totalement différente pour les zones plus éloignées des centres urbains ou plus rurales. L'économie circulaire constitue un vrai vecteur de revitalisation de ces zones par une adaptation des projets à un périmètre un peu plus étendu mais regroupant également de la diversité en matière de situations et d'acteurs.

<sup>58</sup> <https://circolab.eu/>

<sup>59</sup> <http://www.collaborative-recycling.com/>

<sup>60</sup> <https://www.grandpariscirculaire.org/>

### **L'expérience de la collecte de déchets en zone rurale avec l'entreprise, Ecodrop**

L'entreprise Ecodrop, dirigée par Marie COMBARIEU, auditionnée par la commission, propose une offre de services comprenant le dépôt en déchetterie, la mise à disposition de bennes, la collecte sur chantier et les demandes sur mesure à destination des artisans et des particuliers. Cet acteur à l'aide de son réseau de déchetteries et son association avec des transporteurs est en mesure de collecter et d'envoyer suffisamment de volumes de matières vers des massificateurs de déchets si ces derniers se trouvent à des localisations stratégiques entre les gisements de déchets et les préparateurs de recyclage. Sa directrice explique qu'une différenciation de maillage entre zone urbaine et zone rurale doit s'opérer notamment au regard des disparités régionales en Ile-de-France. Ecodrop a su diversifier son offre en ouvrant des partenariats avec des déchetteries publiques ou de négoce pour être opérant même dans des zones plus rurales comme en Seine-et-Marne.

Dans une région comme l'Ile-de-France, les inégalités sont réelles et le développement des territoires est bien souvent inégal entre Petite couronne et Grande couronne. Par exemple, concernant la gestion des déchets de l'artisanat, il y a un réel enjeu quant à la présence territoriale de « massificateurs » agrémentant des quantités de déchets afin de pouvoir les valoriser par la suite. Les artisans constituent souvent de petites unités économiques avec de faibles volumes de déchets. François AUBLE, Directeur de la société Veka Recyclage, explique qu'il réside une complexité dans le tri des déchets pour les artisans en milieu rural, car les solutions de débouchés diffèrent : déchetteries professionnelles, publiques, de négoce ou décharge<sup>61</sup>. Le coût diffère et passe souvent par une exonération via l'utilisation d'une carte de « particulier » pour un dépôt des déchets. Ainsi, un maillage plus fin en matière de collecte des déchets, de centres de tri et de massificateurs apparaît comme une solution afin de réduire les pratiques illégales comme les dépôts sauvages. Des entreprises proposent des initiatives pour résoudre cette problématique comme Ecodrop qui a créé un réseau avec 40 déchetteries professionnelles situées au maximum à 15 km des chantiers combiné à une association avec des transporteurs accessibles par une application numérique.<sup>62</sup>

Des relais circulaires peuvent également apparaître à des échelles plus réduites et avec des vocations plus variées. L'échelon du quartier ou de la copropriété peut constituer un niveau pertinent sur des domaines d'application touchant directement les particuliers. L'exemple de la société Upcycle est très illustratif des démarches à promouvoir<sup>63</sup>. Cette société aide des associations locales à développer du compostage sur site au sein de copropriétés. Les avantages sont multiples : la réduction des déchets (engagement de -20% des ordures ménagères résiduelles (OMR), développement économique et social (emplois d'insertion) et la réduction des GES (-96%) pour la copropriété. La clé de la réussite est cependant l'appropriation par le territoire et la création de liens sociaux, mais il est aussi important de trouver des débouchés sur place au compost comme des platebandes ou des potagers partagés. Les lycées, via leur CVL, Conseil de la vie lycéenne, peuvent être sensibilisés aux initiatives développées sur leur territoire.

### **3.7 Promouvoir l'économie circulaire comme vecteur d'emploi et de formation avec un effet induit important**

Le rapport de France Stratégie quantifie à hauteur de 800 000 le nombre d'emplois issus de l'économie circulaire en France en 2016<sup>64</sup>. Néanmoins, une difficulté persiste dans l'établissement d'un état des lieux exact en volume économique ou en nombre d'emplois de l'économie circulaire en France et en Ile-de-France aujourd'hui. En effet, les activités et les emplois ont souvent trait à

<sup>61</sup> Audition de F. AUBLE, Directeur de Veka Recyclage et Président du Syndicat des Régénérateurs de matières plastiques, le 16 novembre 2020 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

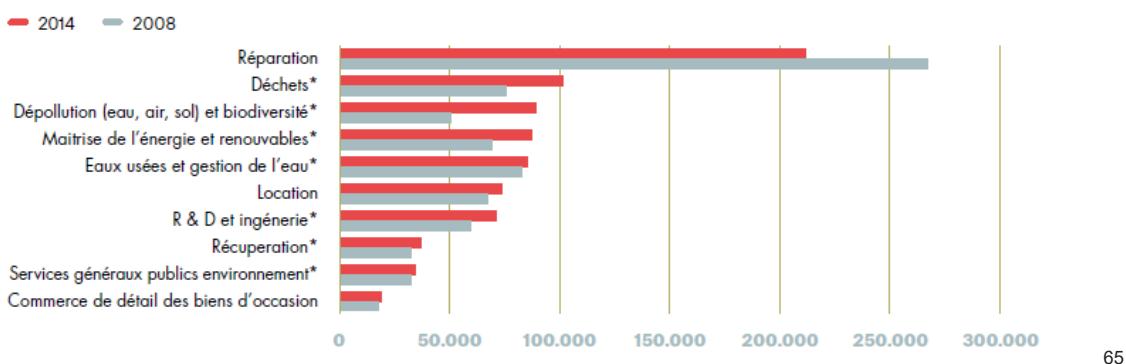
<sup>62</sup> Audition de M. COMBARIEU, Fondatrice d'Ecodrop, le 15 février 2021 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

<sup>63</sup> Audition d'Upcycle par la CAREN

<sup>64</sup> Rapport « L'économie circulaire, combien d'emplois ? », France Stratégie, avril 2016

des activités directes mais aussi indirectes. On retrouve ainsi beaucoup d'activités économiques induites dans le sillage des activités issues des 7 piliers circulaires. Le graphique suivant montre ainsi l'évolution des emplois de l'économie circulaire dans 10 domaines différents grâce aux chiffres publiés dans l'étude de France Stratégie et réanalysé dans le document prospectif du cabinet de conseil Auxilia et de l'entreprise JP MORGAN :

### **EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, EN MILLIERS D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN, 2008-2014**



Si la filière de la réparation a connu une diminution conséquente du nombre d'emplois entre 2008 et 2014, les 9 autres domaines ont quant à eux tous connu une augmentation. Ce qui suggère un réel vivier d'emplois à créer ou à transformer.

Par ailleurs, l'exemple d'entreprises comme Ecodrop qui revendique la création de 30% d'emplois de plus avec la circularité<sup>65</sup>, notamment pour les personnes en insertion et réinsertion professionnelle, illustre ce potentiel. Qui plus est, les métiers liés à l'économie circulaire représentent une diversité certaine dans les savoirs qu'ils soient relatifs à des compétences techniques ou relevant davantage de fonctions commerciales et de mise en relation. Ainsi, ce levier se doit d'être activé par la transition des formations vers ces métiers de l'économie circulaire par le biais de l'apprentissage par exemple. Dans la perspective de rendre ce mouvement globalisé en Ile-de-France, cela doit regrouper les formations initiales de tous niveaux, mais aussi la formation continue garantissant une adaptabilité des salariés et une employabilité accrue.

Enfin, outre ce flux continu de salariés potentiels qui vont alimenter les entreprises, l'acculturation doit également se traduire par une formation des décideurs et des chefs d'entreprise. Intégrer les responsables et les convaincre permet ainsi de leur donner des outils pour réaliser le même processus sur l'ensemble des collaborateurs. Une labellisation d'entreprises en fonction du niveau d'intégration de l'économie circulaire dans l'organisation et parmi les métiers pourrait constituer une opportunité d'engager cette transition.

### **3.8 S'appuyer sur le rôle touristique de l'Ile-de-France pour mettre en avant un tourisme plus durable à travers toutes ses facettes (hôtellerie, restauration, musées, événements et parcours touristiques locaux)**

Conformément à des avis récents du Ceser Ile-de-France, l'Ile-de-France possède un potentiel touristique qui peut être très intéressant en vue de mettre en œuvre l'économie circulaire sur son territoire. Des pistes ont déjà été identifiées dans ces travaux précédents :

- Favoriser une meilleure répartition territoriale de flux touristiques notamment, le tourisme vert, agrotourisme, visites archéologiques ;

<sup>65</sup> Etude « Emplois circulaires au carré : l'économie circulaire, ses emplois et ses opportunités pour l'ESS dans l'Ile-de-France de 2030 », Auxilia et JP MORGAN, Juin 2019

<sup>66</sup> Audition de M. COMBARIEU, Fondatrice d'Ecodrop, le 15 février 2021 par la commission Environnement et transition énergétique du Ceser Ile-de-France

- Mobiliser les acteurs autour de projet tourisme durable (hébergement, restauration, activités) ;
- Inciter au recours des transports collectifs (développement d'une offre adaptée (Transports en commun, modes alternatifs au départ des gares et passes touristiques)) ;
- Faire des Franciliens, les premiers ambassadeurs de la destination.

La promotion d'un tourisme régional à petite échelle peut constituer un élément moteur pour effectuer un tournant dans ce secteur. L'absence de choix comme durant la période de pandémie a montré le caractère stratégique du tourisme et a orienté ce dernier vers davantage de destinations locales que lointaines.

#### **Promotion d'un tourisme régional à petite échelle en Ile-de-France**

La Région Ile-de-France, par le biais du Comité Régional du Tourisme, a déjà enclenché plusieurs leviers en matière de tourisme pour y faire entrer la circularité. Tout d'abord, le site officiel « Visit Paris Région » est un outil de promotion des destinations, des événements et des parcours touristiques en Ile-de-France. Il est également prévu la mise en vente de gourdes recyclables incluant un plan de la Région afin de favoriser les parcours de proximité.

Par ailleurs, un autre levier concerne le tourisme d'affaires. Il est nécessaire pour la région francilienne qui capitalise tant d'événements et de salons professionnels, notamment grâce aux infrastructures présentes sur son territoire, d'intégrer l'économie circulaire dans ce type de tourisme. L'Institut National de l'Economie circulaire est déjà partie prenante d'un travail en partenariat avec VIPARIS, la filiale d'UNIBAIL qui gère les grands espaces d'expositions comme ceux de la Porte de Versailles. L'idée est de réinterroger tout le processus de la conception de l'événement ou du salon à son déroulement et jusqu'à la valorisation des déchets et du mobilier.

### **3.9 Faire de l'éducation à l'environnement un relais de la sensibilisation des générations futures avec la mise en place d'actions concrètes dans les lycées**

La sensibilisation à l'environnement et par extension à l'économie circulaire doit également être mis en place notamment par la Région et au sein des lycées franciliens dans la continuité des apprentissages reçus depuis le début de la scolarité. Les adolescents et jeunes adultes sont prescripteurs de messages car l'exemplarité est plus efficace. Sur l'exemple des éco-délégués lancés par l'ADEME, il serait tout à fait concevable de désigner un responsable « circularité » dans chaque classe de lycéens. L'INEC a pour sa part développé le concept d'école circulaire, puisque l'éducation est un sujet fédérateur pour tous les acteurs (économiques, citoyens et collectivités territoriales). De plus, de nombreux postes liés à la gestion et à la maintenance des établissements peuvent être impactés par des changements vers la circularité : boucle alimentaire, construction et rénovation des bâtiments, approvisionnement énergétique et gestion de l'eau, seconde vie du mobilier et réparations. Ainsi, des référentiels ont déjà été constitués par l'INEC et regroupent les initiatives observées en France. Un accompagnement des établissements pourrait donc constituer une porte d'entrée vers la réalisation de diagnostic circulaire.

# Conclusion

Pour lever les freins inhérents à la mise en œuvre de l'économie circulaire, la Région Ile-de-France doit désormais s'appuyer sur la SREC et sur les différents acteurs présents sur son territoire. Elle pourra critériser ses aides en fonction du degré d'intégration de l'économie circulaire.

Une vraie impulsion en faveur de l'économie circulaire devra ainsi se construire sur la base d'un écosystème développé dans la perspective de catalyser les co-bénéfices suivant à destination du plus grand nombre d'acteurs : montée en compétences, vecteur d'emplois pérennes, lien de proximité, synergies économiques et revitalisation de territoires. Cette action nécessitera l'adhésion et l'acceptation de tous les acteurs régionaux impliqués, cependant elle aura un impact fort sur un tournant de modèle économique impliquant les versants social et environnemental, imprimé dans l'ADN du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France.



# Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées qui, par leurs expériences et expertises, nous ont aidés à mieux comprendre la question / la problématique.

Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition par la commission.

- Thomas HEMMERDINGER, chargé de projets « Transition énergétique et économie circulaire » à l'AREC Ile-de-France
- Léo MARIASINE, chargé d'études à l'Institut Paris Région
- Martial VIALLEIX, chargé d'études « Ecologie urbaine et territoriale » à l'Institut Paris Région
- Stéphane LE GUIRRIEC, Président d'AGYRE et Directeur délégué du CERIB
- François AUBLE, Président du Syndicat national des Régénérateurs de matières plastiques et de VEKA Recyclage
- Emmanuelle LEDOUX, Directrice de l'Institution National de l'Economie Circulaire
- Marie COMBARIEU, Présidente d'ECODROP
- Renaud ATTAL, Président de Co-Recyclage
- Matthieu RICHE, Directeur de la RSE du groupe CASINO



# Liste des membres de la commission Environnement et transition énergétique

Tancrède MOTTA  
Président de la commission

Daniel LEVEL  
Rapporteur

Marie-Hélène MILOT et Christine NEDELEC  
Vice-présidentes de la commission

Philippe ANTOINE

Christine BESSARD

Hervé BILLET

Cécile COLLE

Catherine COUSINARD

Claire DADOU-WILLMANN

Marion DAUCHOT

Emmanuelle DEBAILLEUL

Michel DUBOIS

Karen GANILSY

Yolande GOURNAY

Damien GREFFIN

Emmanuelle GUILMAULT

Dominique HENON

Jacques LETORT

Marion LETTRY

Etienne de MAGNITOT

Serge MAS

Myriam MENEZ

Dominique METAYER

Camille MONTUELLE

Joëlle PARIS

Eve VERDOT

Frédéric VERHNES

Sandrine VERRIER

Chargé de mission : Marc-Alban GAST



# Glossaire

- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AFNOR** : Agence française de normalisation
- AREC** : Agence régionale énergie-climat
- CCI** : Chambre de commerce et d'industrie
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CERIB** : Centre d'études et de recherche de l'industrie du béton
- CETU** : Centre d'études des tunnels
- CRA** : Chambre régionale d'agriculture
- CRESS** : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- DRIAFA** : Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
- DRIEAT** : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- ESS** : Economie sociale et solidaire
- GES** : Gaz à effet de serre
- GIE** : Groupement d'intérêt économique
- INEC** : Institut national de l'économie circulaire
- IPR** : Institut Paris Région (anciennement Institut d'Aménagement Urbain)
- MIN** : Marché d'intérêt national
- MPR** : Matière plastique recyclée
- OMR** : Ordures ménagères résiduelles
- PNR** : Parc naturel régional
- PPI** : Programmation pluriannuelle d'investissement
- PRA** : Plan régional d'alimentation
- PRGPD** : Plan régional de gestion et de prévention des déchets
- REP** : Responsabilité élargie des producteurs
- SDRIF** : Schéma directeur de la région Ile-de-France
- SRDEII** : Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation
- SREC** : Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire
- SYCTOM** : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères en Ile-de-France
- ZAC** : Zone d'activités économiques



# Bibliographie

## Rapports et avis

Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France, rapport et avis n°2019-11 – *Intégrer l'évolution climatique au cadre de vie des lycées franciliens* Joëlle PARIS, 17 octobre 2019

Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France, rapport et avis n°2020-05 – *Sobriété énergétique : quelles actions concrètes en Ile-de-France ?* Hélène RAMAJO, 27 février 2020

Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France, avis n°2020-12 – *Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire* Bernard COHEN-HADAD, 14 février 2020

Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France, avis n°2021-02 – *Plan régional de l'alimentation durable* Claire DADOU-WILLMANN, 29 janvier 2021

Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) du Centre-Val de Loire et d'Ile-de-France, contribution – *Pour un aménagement concerté et équilibré des franges franciliennes : quelles nouvelles coopérations interrégionales ?* Camille MONTUELLE, 29 avril 2021

Délibération CR n°2020-020 relative au Plan régionale de prévention et de gestion des déchets, adoptée le 5 mars 2020 par le Conseil Régional d'Ile-de-France

Délibération CR n°2020-040 relative à la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, adoptée le 24 septembre 2020 par le Conseil Régional d'Ile-de-France

## Etudes et enquêtes

DRIEE, ADEME, Région Ile-de-France et association OREE – *Des initiatives franciliennes en économie circulaire : édition 2017 du recueil cartographique*, 2017

AREC Ile-de-France et Institut d'Aménagement Urbain (nouvellement IPR) - *Economie circulaire : bâtir des stratégies territoriales*, mai 2018

DRIEE, ADEME, Métropole du Grand Paris et association OREE – *Economie circulaire & alimentation : des initiatives franciliennes pour tous les goûts*, octobre 2019

Auxilia et JP MORGAN, étude intitulée - *Emplois circulaires au carré : l'économie circulaire, ses emplois et ses opportunités pour l'ESS dans l'Ile-de-France de 2030*, Juin 2019

Mairie de Paris - *Etat des lieux de l'alimentation à Paris : carnet des enjeux*, 2016

IPR, Note rapide n°863 – *Gérer les déchets du tourisme : onze villes inspirantes pour l'Ile-de-France*, septembre 2020

DRIEE, IAU et UNICEM, - *Granulats en Ile-de-France, panorama régional*, juin 2017

France Stratégie, Rapport intitulé - *L'économie circulaire, combien d'emplois ?*, avril 2016

KPMG et UPCYCLEA, Panorama d'expériences et de bonnes pratiques – *L'économie circulaire en France, quels enjeux et quels bénéfices ?*, Novembre 2019

IPR, Note rapide n°804 - *L'Ile-de-France face au défi de l'économie circulaire*, mars 2019

SOLAGRO – *Le revers de notre assiette : changer d'alimentation pour préserver notre santé et notre environnement*, juin 2019

ADEME – *Synthèse du programme national de synergies interentreprises*, septembre 2017

IPR, Note rapide n°849 – *Vers un modèle circulaire pour les matériaux de construction*, mai 2020

## Textes législatifs et règlementaires

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Code Général des Collectivités territoriales, article L. 4211-10

